CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE ORDINAIRE

Mardi 4 février 2025 à 19 h 30

Salle du Conseil municipal

Sous la présidence de Daniel RAPHOZ,

Maire de Ferney-Voltaire.

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 29 janvier 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de Daniel RAPHOZ, Maire, la convocation a été affichée le 29 janvier 2025.

Présents : **MMES et MM. Daniel RAPHOZ, Khadija UNAL (à partir du point n°2), Valérie MOUNY, Chun-Jy LY, Christian ALLIOD, Étienne t'KINT de ROODENBEKE, Matthieu CLAVEL, Laurence MERIAUX, Balaky-Yem-Phoramy BABALEY, Chantal HARS, Laurence CAMPAGNE, Stéphane GRATTAROLY, Jean-Louis GUIDERDONI, Rémi VINE-SPINELLI, Pierre-Marie PHILIPPS, Catherine MITIS, Nicolas KRAUSZ, Jean-Loup KASTLER, Christian LANDREAU, Marie FLORES, Dorian LACOMBE.**

Pouvoirs :	**M. Jean-François PATRIARCA**	**à**	**M. Chun-Jy LY**
	Mme Nadia CARR-SARDI	**à**	**M. Étienne t'KINT de ROODENBEKE**
	Mme Mylène MAILLOT	**à**	**M. Pierre-Marie PHILIPPS**
	Mme Corinne DEMARQUAY	**à**	**Mme Valérie MOUNY**
	Mme Aurélie LÉGER	**à**	**M. Christian ALLIOD**
	M. Ahmed BEN MBAREK	**à**	**M. Daniel RAPHOZ**
	Mme Françoise JEAN-ALEXIS	**à**	**M. Jean-Loup KASTLER**

Absents : **M. Jean-Druon CHARVE**
Mme Khadija UNAL (absente jusqu'au point n°1)

Secrétaire de séance : M. Stéphane GRATTAROLY

FERNEY VOLTAIRE

ORDRE DU JOUR

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Budget primitif 2025**
3. **Autorisations de programme et crédits de paiement**
4. **Mise en fonction de la vidéoverbalisation**
5. **Adoption d'une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets**
6. **Convention entre la Ville de Ferney-Voltaire et l'École privée sous contrat d'association Saint-Vincent pour l'application de la participation communale**
7. **Modification de la carte scolaire de Ferney-Voltaire**
8. **Tarifs spécifiques service enfance**
9. **Questions diverses :**
    - **Décisions du maire prises en mois de janvier 2025 en application de l'article L. 2122-22 de la CGCT (délégations du Conseil municipal).**
10. **Aide exceptionnelle : Solidarité avec la population de Mayotte**

FERNEY VOLTAIRE

****

COMPTE RENDU DES DÉBATS ET DÉLIBÉRATIONS

Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part aux votes de tous les points. Son vote est donc considéré comme abstention, à l'exception des points 2 et 4, pour lesquels Christian LANDREAU est considéré comme absent, celui-ci ayant quitté la salle lors du vote.

Le Maire ouvre la séance. Il présente ensuite les pouvoirs qui lui ont été communiqués. Figurent dans les documents de ce soir :

- l'ordre du jour avec les rapporteurs ;
- la position de la Mairie concernant le secteur de la Poterie, transmise à la SPL en mars 2024 ;
- le bilan des fréquentations 2024 pour les lignes urbaines à Ferney-Voltaire ;
- et les décisions du Maire prises ce mois de janvier.

Une annexe a été remplacée à la page 161 concernant l'annexe du budget. Il fallait la rectifier.

Il donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU indique que le Maire vient de donner des pouvoirs toujours discutables, mais que le problème ne réside pas à ce niveau. L'intérêt n'est pas de revenir à chaque séance sur les problèmes que le Maire crée sur le plan juridique. Au vu de l'installation d'une nouvelle conseillère municipale, il s'enquiert de la prise en compte de son absence. Le Maire n'indique pas à qui elle donne pouvoir et il ne la considère pas non plus comme absente.

Le Maire explique que Françoise JEAN-ALEXIS a donné pouvoir à Jean-Loup KASTLER, comme il vient de l'indiquer. Il estime que Christian LANDREAU n'a certainement pas bien entendu cette précision. Elle a transmis un document précisant qu'elle donne pouvoir et la Mairie l'a bien reçu.

Christian LANDREAU remercie le Maire pour cette précision.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Maire passe à la désignation du secrétaire de séance.

Stéphane GRATTAROLY se porte candidat.

Arrivée d'Étienne t'KINT de ROODENBEKE

Stéphane GRATTAROLY est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance par 24 voix pour et trois abstentions (Jean-Loup KASTLER, Françoise JEAN-ALEXIS (par procuration) et Christian LANDREAU).

Le Maire indique qu'il a reçu une triste nouvelle ce matin. Il fait part du décès de l'ancien Maire, Georges VIANÈS, survenu la nuit du 3 février 2025 à Saint-Julien-en-Genevois.

Il présente le riche parcours du défunt. Georges VIANÈS est né le 17 juin 1938. Il a longtemps vécu en Indochine française, car son père avait été missionné par la République pour régler un certain nombre de problèmes fiscaux et monétaires. Il a commencé sa vie là-bas. En 1965, il a étudié à l'ENA dans la promotion « Marcel Proust » et cette étude a été importante pour son avenir. De 1971 à 1975, il a été

directeur adjoint de l'Agence nationale de la variation de la recherche (ANVAR). En 1982, il a été le président du Conseil d'administration de l'organisation des brevets en France, ce qui représente beaucoup. Il a ensuite été directeur de la Banque Worms. En 1986, il a été en poste au Ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur. De 1989 à 1991, il a été directeur de l'administration du CERN. En 1994, il a intégré la Cour des comptes où il a connu une carrière assez longue. Il s'est ensuite rapproché de la Ville de Ferney-Voltaire où il avait de la famille. Il est donc devenu Maire de Ferney-Voltaire de 1995 à 2011. En 1979, il a été promu chevalier de l'ordre national du Mérite et, en 2007, officier de l'ordre national du Mérite.

Il précise qu'au-delà d'avoir été son ami, Georges VIANÈS a mené un certain nombre d'actions à Ferney-Voltaire. Concernant l'achat du château, s'il n'était pas intervenu avec sa fine connaissance du monde parisien, avec deux ministres en face d'eux, Catherine TRAUTMANN et Philippe DOUSTE-BLAZY, l'État n'aurait jamais acheté ce château. Le Maire exprime son remerciement par rapport à ce sujet et l'intérêt du château pour la Ville est maintenant constaté. Georges VIANÈS a aussi mené d'autres actions, notamment en lien avec les écoles. Il était un homme de bien, avec ses qualités et ses défauts, et avait une grande culture et une vraie gentillesse. Le Maire déplore son décès. Il a exprimé toute l'affection de la Mairie à Emmanuel VIANÈS, le fils de Georges VIANÈS, et à sa fille. Il pense que les obsèques religieuses auront lieu à Ferney-Voltaire dans la semaine et indique qu'il n'en sait pas plus. Le défunt sera enterré à Barbizon et il s'agit d'un caveau familial.

Le Maire note qu'il a dressé un rapide portrait de Georges VIANÈS, mais que son parcours ne se limite bien évidemment pas à ces quelques lignes. Il demande au Conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Georges VIANÈS.

Le Conseil municipal observe une minute de silence en mémoire de Georges VIANÈS.

Le Maire remercie le Conseil municipal.

2. Budget primitif 2025

Le Maire indique en préambule qu'il remercie Étienne t'KINT de ROODENBEKE, mais également tous les services qui ont travaillé sur ce budget complexe. La situation des collectivités locales ainsi que la situation nationale montrent la fragilité et le retard par rapport aux décisions. Cette situation peut susciter des inquiétudes, mais la Mairie essayera de présenter un budget primitif sincère.

Il donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU le remercie. Il précise qu'il a voulu faire un rappel, mais qu'il a attendu les hommages que le Maire a voulu rendre. Comme dans chaque procès-verbal, il serait utile de mentionner sa non-participation aux votes, pour les raisons que le Maire connaît. Tout est en effet biaisé et il n'entend pas participer à cette forfaiture.

Le Maire en prend note. Il indique que Christian LANDREAU aborde souvent ce point.

Arrivée de Khadija UNAL à 19 h 45.

Pour l'ensemble des points traités, Christian LANDREAU précise qu'il souhaiterait que sa non-participation aux votes figure bien dans chaque procès-verbal. Autrement, ceux qui consultent les procès-verbaux du Conseil municipal ne pourront pas prendre connaissance de sa position. Ce n'est pas parce qu'il assiste à la séance qu'il s'abstient. Tout doit bien être précisé dans la comptabilité des

votes, et il faut le classer là où il doit l'être et préciser qu'il quitte la salle ou non. Il s'évertue à chaque fois d'expliquer le principe et il remercie le Maire de bien vouloir le prendre en compte.

Le Maire le remercie.

Il donne la parole à Étienne t'KINT de ROODENBEKE pour la présentation du budget primitif.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE s'excuse platement pour son retard.

Ce budget primitif reprend un certain nombre d'éléments qui ont déjà été abordés. Il a remis le calendrier, qu'il a déjà présenté deux fois. Le budget primitif en est aujourd'hui à son antépénultième étape. Un long débat d'orientation budgétaire a été tenu deux fois. Suite à ce débat, le budget a connu un certain nombre d'évolutions, comme précisé dans la note de synthèse de 205 pages. Les interventions des uns et des autres ont en effet été écoutées, en particulier celles concernant la charge de la dette. Il reviendra également sur l'investissement et il existe des questions de *timing*. La totalité des objets présentés au DOB n'apparaîtra dans le budget qu'au moment du budget supplémentaire en juillet. Le cycle budgétaire est fractionné en plusieurs parties.

Il aurait espéré que la colonne de droite évolue depuis décembre. Aucun projet de loi de finances n'a encore été voté pour l'instant, même si la fumée blanche arrive manifestement à l'Assemblée. Des incertitudes se posent toujours quant aux contraintes de l'État. Le sujet avance et s'il évoluait fortement, la Mairie aurait un budget supplémentaire, avec d'éventuelles décisions modificatives à porter devant le Conseil municipal pour prendre en compte ces éléments. Il faut donc de la prudence, en particulier dans les dépenses de fonctionnement.

Il partage une vue générale de la section de fonctionnement à 19,4 millions d'euros, et de la section d'investissement à 5,3 millions d'euros, avec une communication entre les deux. L'épargne nette de 1,4 million d'euros permettra en effet d'alimenter le fonctionnement. D'un point de vue général, cette idée d'un contexte national très contraint persiste, que ce soit pour des questions économiques ou pour des questions budgétaires. Cela s'accompagne d'une mise à contribution annoncée des collectivités d'un niveau qui n'a pas encore été précisé. Les objectifs évoqués lors du DOB comprennent la préservation d'un haut niveau d'investissement à 5,3 millions d'euros et la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour continuer à avoir cet investissement soutenable. Il s'agit d'une condition nécessaire. Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

- 59 % d'impôts et taxes ;
- 29 % de dotations et participations ;
- 10 % de produits et services ;
- quelques autres ressources.

Les impôts et taxes sont principalement à 8,3 millions d'euros d'impôts locaux : la taxe foncière en grande majorité, le reliquat de la taxe d'habitation avec en particulier la majoration concernant les résidences secondaires. Comme évoqué pour l'instant, les taux sont constants pour l'année qui vient. Les droits de mutation ont été budgétés à 600 000 euros, ce qui signifie qu'ils sont constants par rapport à l'année dernière, avec une certaine prudence. L'immobilier en général et la construction en particulier dans le pays vont mal. En 2024, à Ferney-Voltaire, cette dynamique se maintient. La Mairie reste prudente et elle n'anticipe pas d'énormes rentrées de droits de mutation.

Concernant la taxe foncière, une très légère augmentation est relevée, en raison de l'augmentation des bases de la loi de finances autour de 1,5 %. S'y ajoutent les 2 millions d'euros de la compensation avec Pays de Gex Agglo. Tels sont les plus importants éléments des recettes.

Le deuxième poste important concerne les dotations et participations, avec en particulier les 5 millions d'euros de la CFG, en très forte hausse par rapport à l'année dernière. Cette manne des frontaliers permet à la Mairie de faire vivre l'intégralité des services. Sans CFG, Ferney-Voltaire ne connaîtrait aucun fonctionnement. La dotation générale de fonctionnement est en très léger retrait, à 460 000 euros environ.

Jean-Loup KASTLER lève la main.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE propose de présenter les 20 slides, puis de prendre toutes les questions pour s'assurer de la bonne présentation des éléments.

Il évoque quelques recettes de la CAF pour le fonctionnement des centres de loisirs, ainsi que des subventions de fonctionnement pour quelques évènements organisés par la médiathèque ou autres. La Mairie bénéficie de quelques rentrées de subventions de partenaires extérieurs, départements et régions.

Au niveau des autres recettes, le poste « produits et services » se maintient bien et augmente légèrement. Il s'agit principalement des régies, pour les trois quarts. Le poste « autres recettes » correspond aux loyers des bâtiments communaux. La soulte du SIVOM, de 1,1 million d'euros, se trouvait l'année dernière dans cette case. Les loyers divers et variés reviennent à un niveau standard de 300 000 euros environ. Viennent après les atténuations de charges et autres écritures.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il fait un focus particulier par rapport au personnel, car la Mairie, comme toutes les autres, fonctionne principalement grâce aux agents qui s'y trouvent.

Jean-Loup KASTLER lève la main.

Le Maire indique que les questions seront abordées à la fin de la présentation.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE précise que la présentation ne sera pas longue, mais que la demande de prise de parole de Jean-Loup KASTLER est notée.

Les principales dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses de personnel à 10,3 millions d'euros, avec la même épure que celle présentée lors du débat d'orientation budgétaire. Il a quand même mis des détails, puisqu'il a décomposé le point en deux parties. La partie à droite correspond aux 3 millions de cotisations diverses et variées, et charges qui sont payées, au vu des débats qui sont souvent menés autour des cotisations URSSAF qui portent sur quelques milliers d'euros. Jean-Loup KASTLER s'accorde généralement à pinailler sur les détails plutôt que de regarder les grands équilibres. L'idée est de donner une idée du montant global des différentes charges payées, ce qui correspond à des prestations légitimes. Il ne faut pas surinterpréter.

Les autres dépenses de fonctionnement comprennent des charges à caractère général. La Mairie a fourni le plus d'efforts par rapport à ce poste, à 4,9 millions d'euros, avec les fluides (électricité, chauffage et eau) à 1,3 million d'euros. Ce poste est le plus exogène, puisque les augmentations des tarifs d'électricité ont été assez variables ces dernières années. De gros efforts sont mobilisés, en particulier au niveau de l'électricité et, dans une moindre mesure, du chauffage. L'arrivée du chauffage

urbain devrait permettre d'apaiser ce poste de dépenses, mais ce sujet sera abordé ultérieurement. Viennent ensuite les prestations de services divers.

Il rapporte 700 000 euros d'entretien du patrimoine et 350 000 euros pour l'organisation de divers événements. Dans les autres postes de dépenses, il évoque 1,4 million de subventions au sens large : subventions aux associations, qu'elles soient culturelles, sociales et sportives ; subventions au SDIS et retraites du SDIS, et diverses contributions. Il rapporte des atténuations de produits pour 1,2 million d'euros, des charges financières pour 200 000 euros et des opérations d'ordre pour 1,4 million d'euros. Telle est la vision générale des dépenses. Dans les 205 pages, l'intégralité des détails de ces postes est indiquée.

Pour ce qui est de l'investissement, l'idée est principalement de financer les investissements par des ressources propres, avec :

- les trois quarts financés par les ressources propres ;
- un autofinancement à 1,4 million d'euros ;
- des cessions d'actifs à 1,2 million d'euros, qui correspondent principalement à la vente du terrain des Marmousets, avec quelques ventes au Département ;
- et des dotations à 500 000 euros.

Aucune rentrée de taxes d'aménagement majorées n'est prévue pour cette année, puisque les prévisions de livraison d'immeubles sont nulles pour l'année 2025. Quelques-unes se résoudront entre la fin d'année 2025 et probablement le début d'année 2026. Des rentrées seront probablement relevées pour le budget de l'année prochaine, mais pas cette année. Il faut savoir que l'un des effets catastrophiques de la non-adoption du projet de loi de finances est que les calendriers d'attribution des dotations sont bloqués pour l'État. Pour la Région, un travail tout à fait fructueux a été mené avec eux, et la Mairie espère pouvoir présenter en juillet des sommes importantes pour l'extension du plateau sportif. Il en parlera ultérieurement. Avec le Département, elle espère également avoir des rapports fructueux. En attendant, il est affiché un emprunt, pour équilibrer la section d'investissement, à 1,5 million d'euros environ, sachant que cet emprunt ne sera tiré qu'en cas de nécessité, en particulier lorsqu'il sera possible d'avoir un regard plus fin concernant les résultats de l'année 2024. Il rappelle que le principe d'un budget prévisionnel est que la Mairie n'a pas encore les recettes définitives de 2024. Des évolutions seront donc présentées lors du budget supplémentaire en juillet. Tels sont les éléments au sujet des recettes d'investissement.

Ces recettes sont en phase avec les dépenses, avec le maintien d'un haut niveau à 5,3 millions d'euros, dont 800 000 euros d'intérêts de la dette, ce qui correspond à une légère contraction suite au DOB. Cette question a déjà été abordée. Face à la demande de minorer le recours à l'emprunt, quelques projets ont été retirés. Comme un prélèvement sur fonds de roulement dans le DOB est prévu, ce prélèvement sur fonds de roulement ne peut se faire que lors du budget supplémentaire. En juillet, une deuxième discussion se tiendra pour réintroduire d'autres projets qui ont été retirés entre le DOB et ce budget provisoire, au moment d'avoir un état réel du fonds de roulement.

Il reste quelques éléments à présenter :

- 1,6 million d'euros dans les bâtiments, sachant que les deux tiers sont constitués du plancher de l'école Jean Calas et des travaux au niveau du réseau de chaleur ;

- un million d'euros en voirie, avec en particulier le PPI concernant l'éclairage public, et les aménagements sportifs des abords du centre nautique entre 400 000 et 500 000 euros, avec tout ce qui concerne le *street workout*, le beach-volley, l'aire de jeux, le centre de détente, le réaménagement avec les toilettes autour, etc. Ce point a déjà été présenté en commission de travaux dans cette assemblée ;

- en sécurité, 185 000 euros qui correspondent principalement à la poursuite de la vidéoprotection ;

- une part conséquente concernant les espaces verts, avec l'extension du columbarium au cimetière – il ne faut pas oublier que ce sujet fait partie des compétences municipales importantes, même si elles sont souvent méconnues –, le renouvellement des haies et la végétalisation de l'espace public.

Concernant la végétalisation, la Ville est censée avoir un budget vert. Il ne s'étend pas sur ce sujet cette année, parce qu'il n'existe aucune règle particulière de présentation du budget vert. Des débats sanglants se tiennent chaque année par rapport à ce qui doit rentrer dans ce budget et ce qui ne doit pas l'être. Le budget vert est estimé à environ un million d'euros, porté principalement par les travaux de réseaux de chaleur. Pour eux, les travaux correspondent à un verdissement assez net des pratiques, en agissant sur une cause importante des rejets de CO_2, à savoir les chauffages des bâtiments. Il constate que ce point ne fait pas l'unanimité au sein du Conseil municipal.

Dans le budget, il existe une part importante concernant les AP/CP, mais il ne s'étend pas sur le sujet. Il existe une note concernant les adaptations des AP/CP et tout y est détaillé, mais certains projets retirés du BP pour les réinjecter dans le BS se trouvaient dans des AP/CP. Ces montants sont donc réajustés.

Il conclut la présentation par un état de la dette. Avec le nouvel emprunt au BP, la Ville arriverait à un encours de dettes autour de 8,6 millions et à une capacité de désendettement à 5,9 années, ce qui reste tout à fait soutenable. D'après l'analyse brute financière, il est possible de réaliser ces emprunts. Il partage de l'état de la dette propre. Il rappelle également l'existence d'une dette garantie, qui n'est pas celle de la Ville. Il s'excuse pour une coquille constatée dans les 205 pages du budget. Une modification est indiquée dans les pelles, puisque le montant de l'encours garanti était correct, mais qu'il doit être ramené aux annuités. Le calcul des annuités n'était pas non plus correct. Ce document s'accompagne donc de la correction concernant l'encours garanti. Il s'excuse platement pour cette relecture de dernière minute. La correction n'a pas pu être réalisée en amont.

Il remercie le Conseil municipal pour son attention et il attend les questions avec impatience.

Le Maire le remercie.

Il donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER mentionne que pour commencer, il souhaite lire la définition d'une délibération, qui est un substantif féminin en français et qui correspond à l'action de délibérer en vue de prendre une décision. Il considère que la présente délibération se conclura par un vote. L'article 16 du règlement intérieur précise que l'adoption du budget doit être précédée dans les deux mois d'un débat d'orientation budgétaire. Il est précisé dans l'article 16 que ce débat a eu lieu à l'occasion d'une séance et qu'il est inscrit au procès-verbal, mais ne donne pas lieu à un vote. Jean-Loup KASTLER fait part d'un oubli dans cet article : il n'est pas indiqué qu'il s'agit d'une délibération.

Il constate un remords dans les extraits de PV, parce qu'il faut les publier avant la délibération concernant le budget. Il est obligatoire de publier les extraits de PV portant sur le débat d'orientation budgétaire. Dans les extraits, il est question d'une délibération, en précisant le débat d'orientation budgétaire et en indiquant : « le Conseil municipal, après en avoir délibéré – il s'agit donc d'une délibération, et le sujet doit donner normalement lieu à un vote, ce qui n'a pas été le cas –, prend acte de la tenue du débat contradictoire sur les orientations générales du budget en 2025, etc. ».

Concernant ce point, il souhaite faire remarquer qu'au moment de la commission des finances, il a vu l'adjoint aux finances et a discuté avec lui. Il lui a fait remarquer que, la fois précédente, la délibération relative au DOB n'a pas été adoptée par un vote, que les mêmes opérations avaient donné lieu à la nécessité dans la Commune de Prévessin-Moëns en 2022 de revoter le DOB et que, ce faisant, le budget ne pouvait pas être présenté, étant donné qu'aucun DOB n'avait été adopté dans le cadre d'une délibération. Suite à cela, la convocation avec l'ensemble des éléments a quand même été transmise, ce qui montre la volonté de la Mairie de proposer le budget.

Il a fait part d'un *e-mail* en précisant la jurisprudence concernant cette affaire, avec l'ensemble des éléments envoyés dans le recours effectué auprès de la Préfecture en 2022 pour la Commune de Prévessin-Moëns. La Mairie a décidé de ne pas en tenir compte et elle présente le budget dans un contexte où le débat d'orientation budgétaire n'a pas été adopté par un vote. Il ne pense pas qu'il soit possible après de délibérer autour de ce sujet. Il demande si la Mairie considère que :

- le contexte légal a changé depuis 2022 pour lui permettre de ne pas adopter, par délibération, le débat ou le rapport d'orientation budgétaire ;
- la jurisprudence concernant ce sujet a changé.

Le Maire constate que Jean-Loup KASTLER insiste lourdement sur la procédure qui est parfaitement encadrée par la loi. Il ignore s'il s'agit d'une volonté d'éclaircissement ou d'une volonté manifeste de blocage. Il a également mené des recherches, parce que Jean-Loup KASTLER fait part d'un débat qui a eu lieu à Prévessin-Moëns. Quant au Maire, il a consulté la jurisprudence qui s'impose au vote concernant le DOB. La Cour administrative de Marseille a rappelé le point dans un arrêt du 22 mars 2022 et le Maire fait également mention du jugement de Roquefort-les-Pins dans le même sens. L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit bien une prise d'acte formelle, mais nullement un scrutin. Ce débat représente une mesure préparatoire et la Mairie l'a traité dans ce cadre, en parfaite conformité avec le règlement intérieur, qui le précise également. Si Jean-Loup KASTLER prend la Commune de Prévessin-Moëns comme exemple, celle-ci a fait un choix de vote et il s'agit de son problème. Il constate en tout cas que dans cette affaire, le règlement intérieur ainsi que la loi ont été parfaitement respectés. Les jurisprudences l'indiquent.

Le Maire indique qu'il n'a pas envie d'entraver le débat, et que tel n'est pas le but. La présente assemblée est en effet différente de l'Assemblée nationale. Il ne cédera ni à aux propos de Jean-Loup KASTLER ni à ses manœuvres. Pour l'instant, il souhaite poursuivre le sujet sereinement, avec la présentation et les questions en lien avec le budget. La Mairie a en tout cas des réponses administratives et des jurisprudences plus récentes que celles de Jean-Loup KASTLER.

Il remercie Jean-Loup KASTLER pour ses interventions.

Jean-Loup KASTLER indique que le Maire cite des jurisprudences relatives au Tribunal administratif de Marseille. Les jurisprudences qu'il a envoyées sont celles du Conseil d'État. Elles ne valent pas

exactement la même chose. Il ne tient pas à épiloguer sur ce point, mais la Mairie a pris la décision de procéder ainsi. La décision de reporter le débat d'orientation budgétaire ne vient pas de la Maire de Prévessin-Moëns, mais des services de l'administration. Ils lui ont en effet demandé de procéder ainsi. Ils demanderont peut-être au Maire de faire de même.

Concernant le fond de l'affaire, par rapport au budget présenté, il regrette d'abord qu'Étienne t'KINT de ROODENBEKE, en présentant le budget, ait parlé, au sujet des cotisations URSSAF, de « broutilles ». Pour lui, les cotisations URSSAF ne sont aucunement des « broutilles », puisqu'elles permettent justement de garantir les droits sociaux qui vont avec les cotisations des agents. Il ne faut pas employer des mots de ce genre pour aborder des sujets aussi sérieux.

Il se montre tout de même satisfait de constater que la Mairie ait jugé nécessaire de présenter le fonctionnement pour la Commune des cotisations qui vont avec les avantages et que les détails donnés soient un peu plus précis que les fois précédentes. Cela permet aux conseils municipaux de se poser un certain nombre de questions ou d'établir un certain nombre de constats. Il commence par aborder les éléments les plus simples, puis il ira plus loin en termes de fond. Il n'est pas possible de discuter de l'essentiel de ce budget ce soir, vu que la décision a été prise, comme expliqué au dernier Conseil d'administration, de reporter la mesure la plus impopulaire au mois de mars, c'est-à-dire le projet d'augmentation des impôts fonciers.

Les avantages en nature sont évoqués et un certain nombre d'éléments sont expliqués. Il est précisé notamment que pour 2024, le coût pour la Commune de l'avantage lié aux véhicules de fonction est estimé à 1 500 euros, ramené au coût du véhicule qui a pu être connu à la suite du vol de ce véhicule à Lyon. Grâce à l'assurance, son coût a pu être connu. La Commune a perdu environ 9 000 euros à la suite de ce vol dont il aimerait connaître les circonstances. Il a établi le calcul et 9 000 euros rapportés à 1 500 représentent 16 %. En règle générale, lorsque l'agent déclare au forfait – il a été dit que ce véhicule était déclaré au forfait –, cela est déclaré comme un avantage qui correspond à 12 % du prix du véhicule. Cela signifie que quand il le déclare au forfait, cela fait 12 % s'il est neuf, 9 %, ce qui est encore pire...

Jean-Loup KASTLER indique qu'il souhaite finir sa remarque. Il s'agit d'une remarque technique et elle a quand même le mérite d'exister. Si la Mairie n'a pas envie d'avoir des oppositions, elle peut aussi essayer de faire démissionner tout le Conseil.

Le Maire constate un problème de mélenchonisme.

Jean-Loup KASTLER indique que tel n'est pas le cas et qu'il adopte une approche de républicanisme. Il fait remarquer que le coût du véhicule, estimé pour la Commune à 1 500 euros, représente 16 % du prix réel du véhicule, évalué à 9 000 euros. Le calcul est assez simple à établir. Quand ce même véhicule est déclaré au forfait, s'il est considéré comme un véhicule neuf pour l'ensemble « essence et usage du véhicule », cela constitue 12 %. S'il est considéré comme un véhicule plus ancien, cela constitue 9 %. Avec ces 16 %, la Mairie est très au-delà des 12 %, voire des 9 %.

Il a réalisé un petit calcul concernant le prix du mètre carré pour le logement de fonction des agents, ramené au nombre de mètres carrés. En déduisant l'avantage de la voiture, il est arrivé à un prix du mètre carré évalué à 4 euros. Il trouve ce prix particulièrement étonnant, parce qu'il ne correspond pas aux 6 euros marqués dans la délibération. Il ignore à quoi il correspond exactement d'ailleurs. Il s'est enquis auprès des services du Trésor public de la valeur locative cadastrale, parce qu'il aimerait exactement la connaître et que cette valeur est celle qui doit être déclarée. Il demande comment des

biens aussi divers que ceux qu'il a pu voir dans la liste des biens attribués peuvent, en moyenne, représenter 4 euros du mètre carré à Ferney-Voltaire. Sans doute, il sera informé par le Trésor public, vu qu'il n'a pas pu avoir les informations de la part de la Mairie, ce qu'il regrette. Il trouve appréciable que pour la première fois, un débat ait pu avoir lieu concernant ces éléments et qu'il ait pu véritablement poser la question de savoir quels avantages vont à qui. Cet aspect est quand même assez important et il félicite la Mairie pour cela. L'aspect pour lequel il ne la félicite pas réside dans le fait qu'il sait un peu mieux comment l'argent des Ferneysiens est utilisé. Les Ferneysiens ignorent cependant qu'ils vont devoir payer beaucoup plus cher cette année. La Mairie a en effet astucieusement reporté l'augmentation d'impôts dans quelques mois quand la presse sera moins attentive, ce qu'il trouve très astucieux.

Le Maire invite Étienne t'KINT de ROODENBEKE à répondre aux questions.

Jean-Loup KASTLER ajoute qu'en commission des finances – parce que tout se passe en commission –, Étienne t'KINT de ROODENBEKE a dit, pour ces 4 euros, qu'un certain nombre de dérogations expliquent pourquoi ils étaient si bas. En anticipation, il s'enquiert de ces dérogations qui permettraient de faire des prix plus bas à Ferney-Voltaire qu'ailleurs sur le territoire français.

Le Maire indique qu'au-delà de la réponse d'Étienne t'KINT de ROODENBEKE qui sera très technique, l'histoire des logements à Ferney-Voltaire pour le personnel ne date pas de son mandat et qu'elle est très ancienne. Il faut se demander comment la Mairie a pu en arriver là et comment garder et fidéliser le personnel, parce que Jean-Loup KASTLER fait des effets de manche. Il faut rappeler qu'il ne s'agit pas de gros salaires et qu'à chaque fois, la Mairie est intervenue pour trouver des solutions de logement. Des réponses techniques seront apportées, mais à l'époque, il existait même de la gratuité et la Mairie a essayé de remettre un petit peu à niveau tout ce sujet. Elle a pris le prix du logement PLAI qui a été réduit... Il rappelle que le calcul des 6 euros correspondait, à l'époque, au prix du PLAI qui a été atténué pour permettre au personnel d'avoir des loyers tout à fait intéressants. Telle est l'histoire.

Le Maire précise que cela se fait sur la base du PLAI. Il ne s'agit pas d'un débat. Il précise simplement que les réponses doivent être données. Comme il est question d'avantages, il ne considère pas la fonction des logements comme un avantage, mais elle est essentielle. Les agents apprécieront certainement les débats de Jean-Loup KASTLER. Il ne pense pas que l'intérêt des Ferneysiens soit réellement porté sur ce sujet. Ils souhaitent surtout savoir si le budget va pouvoir faire tourner la Ville. L'idée est également de savoir si la Mairie va toucher les subventions de l'État ou pas. Telles sont des questions intéressantes qu'il faut se poser.

Il donne la parole à Étienne t'KINT de ROODENBEKE.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE indique qu'il a du mal à répondre au point de Jean-Loup KASTLER pour une raison simple : il y a déjà répondu plusieurs fois en commission. Jean-Loup KASTLER est embêté parce que dans cette commission, il n'existait pas de caméras. Il ne pouvait pas faire de « l'esbroufe ». Jean-Loup KASTLER ne voulait pas comprendre les propos qu'il a tenus en commission. Il explique sans doute très mal, mais il lui a proposé de prendre contact avec la directrice des ressources humaines. Cette dernière pourra ainsi lui expliquer ce mode de calcul qui ne constitue pas de « broutilles » – il serait appréciable que Jean-Loup KASTLER arrête de déformer les propos –, mais un élément plutôt technique. Il pourra très bien refaire un cours concernant l'évaluation des avantages en nature, mais il ne pense pas qu'il soit le mieux placé pour le donner. Il ne trouve pas non plus intéressant d'y passer la soirée. Il va donc essayer de répondre calmement et simplement.

Pour les avantages en nature, il faut prendre en compte deux éléments pour ce qui est des logements, puisque la première question de Jean-Loup KASTLER portait sur ce point :

1. la valeur locative cadastrale qui est donnée par les services fiscaux ;

2. la redevance que les agents payent, puisque les agents ne sont pas logés gratuitement. Ils payent une petite redevance, inférieure à la valeur locative cadastrale.

L'avantage en nature déclaré correspond donc à la différence entre cette valeur locative cadastrale et ce qu'ils payent. Cela s'accompagne de règles plus ou moins sibyllines, avec plusieurs exceptions pour des cas particuliers. Il invite encore une fois Jean-Loup KASTLER à venir les consulter auprès des professionnels concernés. Tel est le premier élément dont il souhaite faire part.

Le montant global est détaillé d'un point de vue budgétaire. Il ne pense pas qu'il puisse en dire davantage, puisque peu importe l'approche adoptée par la Mairie, le but de Jean-Loup KASTLER n'est pas de comprendre. Son but est de l'empêcher de travailler proprement, ce qu'il trouve dommage.

Lorsque Jean-Loup KASTLER était venu en commission l'autre soir, il a commencé par vouloir arrêter le débat. Il a commencé par s'énerver avant de dire bonjour. Il a ensuite choisi de s'asseoir, de se calmer et de dire qu'il ne fallait pas parler. Un débat fort intéressant a eu lieu et Étienne t'KINT de ROODENBEKE l'invite à faire de même pour les autres points. Pour ces sujets, il est peut-être prêt à avoir une discussion constructive qui permette d'éclairer les citoyens.

Le Maire donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS souhaite faire part d'une précision. Jean-Loup KASTLER a cité le fonctionnement du Conseil municipal de Prévessin-Moëns, avec une erreur. Il ignore pourquoi Jean-Loup KASTLER a cité ce cas, car en 2022, le report du DOB de Prévessin-Moëns était lié à un problème de nombre d'élus présents. Le report n'avait rien à voir avec le mode d'adoption du point. Cet aspect figure même sur le site de l'opposition de Prévessin-Moëns. Il n'existe aucun rapport entre l'adoption du DOB, donc le « prendre acte » ... Il rejoint les propos du Maire concernant le fait que le fonctionnement de la Mairie est tout à fait standard. Les conseillers municipaux siègent dans d'autres collectivités, que ce soit à l'Agglomération ou au Département, où ils votent le fait de prendre acte. Si ce niveau de perfection est atteint, il n'y voit pas d'inconvénient, mais cela ne change pas le fond du sujet.

Le Maire donne la parole à Dorian LACOMBE, puis à Jean-Loup KASTLER.

Dorian LACOMBE remercie le Maire. Il se réjouit de voir que la Commune va réaliser beaucoup d'économies concernant les fluides, surtout l'électricité. Il la félicite. Il est néanmoins surpris de voir qu'aucune TEOM n'est prévue. Il s'enquiert de la raison, sachant que certaines constructions sont déjà en route.

Il revient avec sa remarque traditionnelle concernant les subventions. Il constate 500 000 euros de subventions. Il pose la question à chaque fois. Il attend la réponse d'Étienne t'KINT de ROODENBEKE concernant ce sujet, puis il posera une autre question.

Le Maire donne la parole à Étienne t'KINT de ROODENBEKE.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE mentionne que comme évoqué, la TEOM est perçue au moment où le projet est livré. Il existe la livraison administrative, du point de vue des services d'urbanisme. Il se trouve que... *Passages hors micro.*

Étienne t'KINT de ROODENBEKE indique qu'aucune recette n'est encore certaine en 2025. La Mairie en aura sans doute en tout début d'année 2026 et elle en a eu à d'autres moments. Les phasages des constructions font qu'il est impossible de s'assurer de mettre des recettes. Il ne va donc pas mettre des recettes dont il n'est pas certain de la mise en œuvre. Il s'agit d'un principe de bonne gestion. Les *timings* annoncés auprès du service urbanisme ne permettent pas de s'assurer d'avoir les recettes en 2025. Si les travaux avançaient plus vite que prévu, il serait très heureux d'annoncer en décembre que la Mairie a touché une TEOM, mais il n'y croit pas trop.

Le Maire ajoute que la Mairie a peu de permis délivrés. Il s'agit d'anciens permis qui ont mis beaucoup de temps. Il est vrai qu'il existe des grues à Ferney-Voltaire, mais en considérant les grues de la SPL, la Mairie ne touche rien à ce niveau.

Dorian LACOMBE mentionne qu'il se réjouit de savoir que la TEOM ne sera pas perçue cette année, car il appelle toujours à augmenter la TEOM pour la nouvelle promotion. Comme elle sera votée annuellement, il sera possible de la prendre en conséquence la prochaine fois. Il invite ses collègues présents à l'avoir en tête. Il précise qu'il s'agit d'un manque à gagner.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE indique que pour la TEOM, son vote était en tout point identique à celui de Dorian LACOMBE. Pour ce qui est des subventions, comme évoqué, il existe un calendrier qui ne permet pas d'afficher des subventions. Un certain nombre de dossiers sont en cours d'instruction avec éventuellement des retours positifs avec les services des différents partenaires avec qui la Mairie est en discussion. Peu de notifications officielles ont eu lieu. Pour l'instant, il n'est pas en mesure de dire que la Mairie aura plus de subventions. Il espère bien, lors du budget supplémentaire, annoncer d'autres subventions, en particulier vis-à-vis de la Région. Pour l'État, le jour où le budget sera voté et que la Mairie aura une visibilité exacte des subventions, le sujet sera abordé. Il est trop tôt pour annoncer les subventions pour 2025.

Le Maire indique que la cotisation CNRACL va augmenter de 3 % cette année, ce qui représente pour la Ville 150 000 euros environ. Elle est annoncée avec un rattrapage en janvier. Il faut rappeler que ces 12 % qui sont prévus, étalés, mais pour la Ville, c'est-à-dire dans le budget, il ignore encore ce qui va se passer. La Mairie l'imagine pourtant, et ce n'est pas rien.

Il donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER conçoit que Dorian LACOMBE a plusieurs questions. Le fait qu'il reçoive, avec le Maire, Monsieur Edouard PHILIPPE (ancien 1er ministre et Maire de la ville du Havre) à Ferney-Voltaire ne lui donne pas le droit de continuer la discussion à l'infini. Jean-Loup KASTLER, quant à lui, doit se taire quand il a des remarques à formuler concernant les propos qui viennent d'être prononcés.

Le Maire mentionne que s'il prend sa montre pour comptabiliser le temps de parole de Jean-Loup KASTLER, le Conseil municipal ne sera certainement pas déçu.

Jean-Loup KASTLER répond que le conseil municipal sait très bien d'où viennent les oppositions de « Bisounours ». Il existe, d'un côté, les fausses oppositions et, de l'autre, les vraies.

Il revient sur les questions qui opposent le conseil municipal. Il prend acte du fait que le Maire n'est pas d'accord avec la manière réglementaire d'adopter un débat d'orientation budgétaire. Il revient aussi sur les propos du Maire en lien avec les agents. Il souhaite préciser que ces agents ne sont pas ceux du Maire, mais ceux de la Commune. Ils ne sont pas des fonctionnaires politiques.

Le Maire indique que cela se saurait.

Jean-Loup KASTLER mentionne que les agents ont à respecter l'ensemble des élus. Ils doivent, bien sûr, leur répondre quand ils leur posent des questions. Par rapport à ce qui s'est passé en commission des finances, il souhaite quand même manifester son très fort mécontentement qui était légitime. Il est arrivé à la commission des finances à l'heure. Toutes les portes étaient fermées au niveau de la Mairie. Il a sonné à plusieurs reprises à l'interphone, mais il lui était impossible de rentrer dans le bâtiment. Il n'a pu y rentrer qu'en attendant une agente qui est sortie du bâtiment. Il relève tout de même une série de circonstances qui est peut-être le fruit du hasard :

1. dans son enveloppe, il ne reçoit pas le document du débat d'orientation budgétaire ;
2. l'accès au bâtiment lui est vraisemblablement interdit, puisqu'il lui était impossible d'entrer ;
3. le débat d'orientation budgétaire est adopté dans des conditions qui ne lui satisfont pas.

Il peut manifester un mécontentement légitime face à cette situation.

Les fonctionnaires de la Commune sont ceux de la Commune et pas ceux du Maire. Lorsqu'il demande des documents pour justifier le fonctionnement, il ne revient pas au Maire de donner l'autorisation aux fonctionnaires de la Commune de les lui transmettre. Pour lui, il a le droit de les avoir. Ces documents sont publics et le Maire n'est pas le chef à ce niveau. Il est membre du Conseil municipal. Quand il demande que lui soit fourni le tableau – non pas qu'il lui soit expliqué, comme Étienne t'KINT de ROODENBEKE le dit de manière condescendante – de la manière dont les avantages en nature sont calculés pour les logements. Comme il s'agit d'un droit, il faut normalement s'exécuter et le lui donner. Il ne revient pas au Maire de décider si cette transmission est possible ou non, parce que ces documents sont publics. Le Maire n'est pas chez lui, et ce n'est pas ainsi que les choses se passent.

Le Maire souligne qu'il n'est pas Pol POT.

Jean-Loup KASTLER estime que pour ce sujet, le Maire l'a été.

Le Maire précise qu'entre l'énervement de Jean-Loup KASTLER et la théorie du complot, il l'invite à arrêter les propos qui vont dans ce sens.

Jean-Loup KASTLER indique que la porte devrait lui être ouverte quand il arrive à la Mairie, et qu'il s'agit d'un droit.

Le Maire précise que comme lui, Jean-Loup KASTLER est un fonctionnaire. Il existe des procédures à respecter et il ne faut pas faire n'importe quoi. Il ne faut pas demander n'importe quoi à des fonctionnaires.

Jean-Loup KASTLER note que les documents publics sont publics.

Le Maire précise que la demande doit passer par le directeur et que telle est la procédure. Jean-Loup KASTLER ne peut ni demander ce qu'il ne veut ni rentrer dans les bureaux et demander n'importe quoi aux agents.

Jean-Loup KASTLER estime que ce système est autoritaire et inadmissible.

Le Maire explique que ce système n'est pas autoritaire et qu'il répond à la loi.

Jean-Loup KASTLER précise que la procédure consistant à passer par le directeur général des services pour avoir des informations ne relève pas de la loi.

Le Maire indique que Jean-Loup KASTLER a peut-être l'habitude de procéder ainsi, mais qu'au sein de la Mairie, il ne peut pas agir de la sorte.

Jean-Loup KASTLER ne trouve pas normal que pour ce sujet, la décision revienne au Maire.

Le Maire indique qu'ils ne sont ni à la disposition de Jean-Loup KASTLER ni à la sienne.

Jean-Loup KASTLER mentionne qu'ils ne sont pas à la disposition du Maire. Ils ne sont pas les fonctionnaires du Maire. Quand il leur demande des éléments, ils doivent lui répondre.

Le Maire précise que tel n'est pas le cas. Il l'invite à réviser les principes.

Il donne la parole à Stéphane GRATTAROLY.

Stéphane GRATTAROLY indique en préambule qu'il souhaite faire un rappel du règlement portant sur l'article 15 en lien avec le débat d'orientation budgétaire. Il évoque le cas d'un membre du Conseil municipal qui s'écarte de la question traitée. Le point parle du budget primitif et non de ce qui s'est passé par rapport à la commission d'untel. Ces éléments n'ont rien à voir avec la note de synthèse. Il demande au Maire ce rappel au règlement et, par extension, celui de l'article 13 pour la police de l'Assemblée.

Le Maire donne la parole à Dorian LACOMBE, puis à Christian LANDREAU.

Dorian LACOMBE remercie Stéphane GRATTAROLY pour cet éclaircissement.

Il souhaite revenir sur le budget. Il note qu'une transaction avec une parcelle de la rue de Gex à hauteur d'un million d'euros aura lieu. Il demande de quelle parcelle il s'agit.

Le Maire répond que le coût est de 1,2 million et qu'il s'agit de l'ancien local technique de la Ville.

Dorian LACOMBE constate que ce sujet traîne depuis quelque temps et qu'il a été évoqué en commission. Il note également que la Mairie doit verser 980 000 euros au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Il ne connaît pas encore cet acronyme. Il demande des éclaircissements concernant cette somme, sachant qu'elle représente plus ou moins un million d'euros. Elle lui paraît assez importante par rapport au budget dont la Mairie dispose.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE répond qu'il s'agit des fonds de péréquation que la Mairie a avec les autres communes et collectivités locales. Il dit souvent que la Mairie n'est pas spécialement riche, mais l'État estime qu'elle est suffisamment dotée pour qu'il puisse venir lui prélever 980 000 euros pour ce fonds. Il a annoncé par ailleurs qu'il lui donne royalement 500 000 euros de DGF. Au global, l'État lui prend plus d'argent qu'il ne lui en donne. Cela fait partie des fonds de péréquation assez classiques et ils servent principalement à financer les communes rurales par rapport aux communes urbaines. Vu la façon dont la Mairie est structurée, elle est plutôt des donateurs de ce genre de fonds. Il existe un gros historique d'organisation de péréquation dans ce domaine.

Le Maire indique que l'inquiétude pour le futur peut se poser, au vu de l'état général des collectivités. La Mairie paie presque un million d'euros.

Dorian LACOMBE demande si le budget au niveau de l'État pourra changer les clés de ce fonds.

Le Maire répond par la négative.

Dorian LACOMBE trouve que la somme d'un million est particulièrement importante.

Le Maire donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU mentionne que comme l'éminent secrétaire de séance a souhaité faire une parenthèse, il veut également en faire une autre. Le secrétaire de séance du Conseil municipal a effectivement le droit d'intervenir pour donner du sens à une discussion qui n'est pas menée par le Maire correctement. Le problème ne réside pas à ce niveau. Le secrétaire de séance oublie de signer le procès-verbal, mais il veut donner des leçons de lecture du règlement intérieur. Avant de donner des leçons, il devrait nettoyer devant sa porte et être plus lucide. Il note que le rappel a été fait.

Il souhaite que le Conseil municipal donne un peu plus de sens au travail mené, parce qu'il trouve anormal de s'étendre sur des « broutilles ». Le sujet peut très bien tourner autour des logements, des 2 euros ou des 4 euros, mais quand quelqu'un a un logement, il bénéficie d'un allègement social. Il pense que le débat peut être levé. Ce n'est pas parce que Ferney en Grand entend être encore plus grand et se considère comme l'opposition au Maire qu'il faut accepter que le Conseil verse dans les travers. Il souligne l'importance de donner du sens au conseil municipal, comme aux autres conseils municipaux, parce que le Conseil est en train d'aller à la dérive. Les conseillers municipaux ne sont pas au jardin d'enfants, et ils ne jouent pas à la marelle. Un professeur donne des leçons à un autre, et l'autre professeur donne des leçons. Ils parlent de Pol POT, de Jean-Luc MÉLENCHON et autres. Il faudrait dans ce cas mettre tout le monde dans le même panier.

Le Maire indique qu'il parle à celui qui distribue des papiers au niveau des pare-brises dans tout le Pays de Gex et qui les laisse traîner par terre. Il reste à voir où cela va mener.

Il donne la parole à Nicolas KRAUSZ.

Nicolas KRAUSZ indique qu'il souhaite formuler une observation et poser deux questions. Il salue l'honnêteté dont a fait preuve l'adjoint aux finances de ne pas présenter le budget vert. Il n'existe en effet pas grand-chose à évoquer, mais il trouve cela dommage par rapport à tous les enjeux auxquels la Mairie doit faire face et aux efforts que les collectivités territoriales doivent fournir en premier lieu. Ferney-Voltaire est en effet assez mal placée concernant ce sujet. Il suffit de voir l'état de la Commune entre les constructions, la bétonisation et les ordures un peu partout. Cette non-présentation de budget vert correspond un peu à la réalité que les Ferneysiens vivent. Telle est l'observation.

Pendant ce débat, il a eu le temps de lire la position que la Mairie a eu la gentillesse de lui faire parvenir après l'avoir transmise à la SPL en mars 2024. Il aura fallu quand même attendre...

Le Maire précise que ce sujet ne concerne pas le budget. Nicolas KRAUSZ est d'une souplesse absolue.

Nicolas KRAUSZ indique qu'il parle du budget. Concernant le cinéma actuel et ses difficultés économiques – tous sont au courant des difficultés économiques –, l'équipe municipale a convenu de soutenir financièrement l'établissement. Il demande ce qui est réellement prévu.

Le Maire répond qu'en décembre 2024, une somme de 20 000 euros a été versée à Monsieur MARGUIN dans le cadre de la loi Sueur. Cela s'est inscrit dans le budget supplémentaire.

Nicolas KRAUSZ remercie le Maire pour la réponse.

La deuxième question a été posée, mais aucune réponse n'a été donnée concernant des propos tenus en commission portant sur une éventuelle augmentation de la taxe foncière. Il demande si la Mairie a une réponse ferme et précise à apporter concernant ce point.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE commence par aborder l'observation de Nicolas KRAUSZ concernant le budget vert, qui n'engage que lui. Il rappelle que le PLU qui s'applique et qui permet ces constructions a été voté par une mandature qui se voulait écologiste et qui se présentait comme telle à toutes les élections, qu'elles soient cantonales ou législatives. Il entend que cela ne soit pas l'écologie de l'opposition. Il ne s'agit pas non de celle d'Étienne t'KINT de ROODENBEKE, ce qui montre que même la vraie opposition est parfois d'accord avec lui. Il considère toutefois qu'un certain nombre d'éléments se trouvent dans le budget vert. Il a conscience que Nicolas KRAUSZ n'est pas d'accord avec lui, mais selon lui, le terme « budget vert » est fallacieux. Le verdissement du budget figure dans toutes les lignes et pas simplement dans un budget. Ceci dit, il entend que ce sujet ne fera jamais l'unanimité au sein du Conseil municipal.

Quant à la taxe foncière, il a mis à l'ordre du jour de la dernière commission – il rappelle à Jean-Loup KASTLER que ce n'est pas un Conseil d'administration, concernant la question de l'augmentation des ressources. Lors du dernier DOB, il a été acté – il pense que tout le monde était d'accord – le fait de ne pas vouloir diminuer le service à la population. À partir de là, son rôle d'adjoint aux finances est de faire remarquer que si les dépenses ne sont pas réduites, il va falloir augmenter les recettes, ce qui est assez mécanique. Les dernières recettes qui manquent portent sur la taxe foncière. Il a donc entamé un débat pour savoir un peu si cette augmentation était consensuelle ou non auprès de l'ensemble des conseillers municipaux. Il prend cette mesure de sa propre initiative. L'intérêt est aussi de connaître ce montant. Il a noté que Ferney en Grand indiquait que la majorité n'allait pas assez loin dans l'augmentation de la taxe foncière envisagée.

Jean-Loup KASTLER trouve que l'approche adoptée est inadmissible. Il a simplement précisé que cela ne changerait pas l'état catastrophique des finances.

Le Maire précise que Jean-Loup KASTLER pourra s'exprimer après. Pierre-Marie PHILIPPS a demandé la parole, puis la parole sera donnée à Jean-Loup KASTLER.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE indique que Chun-Jy LY a explicitement demandé à Jean-Loup KASTLER s'il en voulait plus. Jean-Loup KASTLER a dit : « si on fait ce montant-là, on ne peut pas sauver les finances communales ». Étienne t'KINT de ROODENBEKE en a donc conclu, peut-être à tort, que Jean-Loup KASTLER voulait sauver les finances communales et augmenter plus. Il voulait peut-être simplement faire couler la Commune, ce qui est possible. Étienne t'KINT de ROODENBEKE ne le lui reprocherait pas, mais peut-être les électeurs.

Pour revenir à la question, il lui semble, vu l'état des finances et de la conjoncture nationale, qu'il est possible de continuer ainsi si l'État ne prélève pas chaque année 300 000 euros de plus, plus un fonds de péréquation et une baisse de la DGF. Avec l'augmentation des dépenses contraintes que l'État met sur le dos de la Mairie, si d'autres dépenses ne sont pas réduites – il ne pense pas que la population souhaite une baisse des services publics ou que l'intérêt soit de fermer le conservatoire ou de diminuer l'accès aux centres de loisirs des écoles –, il faut aller jusqu'au bout de la logique et trouver d'autres ressources. Il se trouve que des ressources exceptionnelles avec lesquelles la Mairie a longtemps vécu, c'est-à-dire des TEOM, vont finir par se tarir. Il n'est pas possible de construire plus que la surface communale. La population ne souhaite pas spécialement la construction de 800 immeubles

supplémentaires. La taxe foncière lui paraît être la seule voie. Telle est sa vision personnelle et non celle de la majorité. Elle a été mise au débat dans la commission des finances.

Le Maire donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS, puis à Jean-Loup KASTLER.

Pierre-Marie PHILIPPS précise que pour reparler du budget vert et de l'expérience départementale, un outil de mesure du verdissement de l'action politique a été mis en place. Cet outil inclut évidemment les investissements, mais aussi le fonctionnement. Cet outil de classement de la dépense fait que chaque dépense est cataloguée comme peu favorable à l'exercice éthique de l'action, neutre ou très favorable. Il pense que, pour l'instant, il ne s'agit pas d'une obligation, mais la plupart des collectivités seront incitées à utiliser ce type d'outils. Il est certain que les services savent de quoi il est question. La première année, ce point a demandé un investissement assez lourd en termes d'accompagnement par un cabinet spécialisé. Les années d'après, l'outil est mis à disposition. Petit à petit, toutes les dépenses du Département sont analysées, ce qui fait qu'actuellement, la moitié est qualifiée comme favorable et que l'autre moitié est considérée comme défavorable ou neutre. Lorsqu'une route est refaite, cela ne peut pas être favorable.

Par rapport aux propos de Nicolas KRAUSZ et à l'aide au cinéma par la loi Sueur, le sujet a commencé à être abordé il y a deux ans. L'an dernier, 20 000 euros ont été mobilisés. Il s'enquiert de l'accompagnement annuel, parce qu'un accompagnement d'un an seulement ne suffira pas à sauver le cinéma. Pour lui, l'idée était de s'inscrire dans une convention annuelle avec le cinéma.

Le Maire explique que pour la Mairie, cela s'inscrivait dans la continuité de l'action d'aide au cinéma. L'idée est de pérenniser cette action. Aujourd'hui, avec Monsieur MARGUIN, un travail est mené concernant plusieurs sujets de réhabilitation. Les travaux de sécurité concernant le cinéma sont réalisés. Maintenant, il faut aller bien plus loin que cela pour permettre à ce cinéma, dans une zone provisoire, de vivre. Un fort travail est mené avec David concernant ce sujet.

Il donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER indique que pour reprendre les éléments, ramener de la sérénité dans le débat signifie respecter l'ensemble des élus et leurs droits. Il a le droit, par exemple, d'accéder à une commission des finances. Il pense franchement que, dans un Conseil municipal comme le leur, il faudrait éviter des comparaisons, parce que cela correspond aussi à des drames historiques. Il pense notamment à la comparaison réalisée par rapport à Pol POT, situation qui ne lui plaît pas du tout. Les Bisounours ne sont pas des drames historiques en comparaison avec Pol POT. Il considère que les débats sont vraiment catastrophiques. Le Maire n'est évidemment pas Pol POT. Il estime qu'il n'est pas digne du niveau d'un conseil municipal d'amener ce sujet dans le débat. Il a demandé au Maire et il lui demande encore – il n'a pas à ressortir une comparaison du type « je ne suis pas Pol POT » – d'écouter sa demande et d'y répondre. Il lui demande simplement de lui transmettre des documents sans lesquels il n'est pas en capacité de travailler. Il demande un tableau synoptique permettant de comprendre comment a été calculée la valeur locative cadastrale des logements. Il ne demande pas l'organisation d'un rendez-vous pour que des explications lui soient données. Si le Maire ne lui communique pas ce tableau, Jean-Loup KASTLER l'aura par le Trésor public. Tel est le premier point qu'il souhaite aborder.

Concernant le fond, les questions d'impôts sont abordées. Il faut éviter les polémiques et les effets de manche. Par rapport aux sujets discutés en commission des finances, il pense qu'à certains moments, le Maire utilise les commissions pour réaliser des opérations de ventriloquie. Il explique ce qu'il s'est

passé à cette commission des finances. Il a été indiqué, dans un premier temps – non pas pour maintenir la qualité des services aux Ferneysiens, mais pour l'augmenter –, qu'une éventuelle augmentation d'impôts de quelques pour cent est envisagée. Il a répondu : « Si vous pensiez faire croire aux Ferneysiens qu'en augmentant de quelques pour cent, vous arriveriez à augmenter la qualité de services, je pense que vous vous mettez le doigt dans l'œil, parce que la réalité est que les dépenses contraintes augmentent tellement que l'augmentation que vous proposez aura au mieux pour conséquence le fait que vous ne serez pas mis sous tutelle avant la fin du mandat. »

Il a également précisé : « Dans la situation qui était la vôtre, celle d'une Commune qui a fait le choix de ne pas engager un débat collectif, public et des réunions publiques sur le sujet de la fusion de communes, vous vous retrouviez dos au mur avec la nécessité d'augmenter des impôts ». De ce point de vue, son collègue a tout à fait raison de poser des questions quant à la SPL au milieu du débat autour du budget primitif. La Mairie a perdu sa tirelire de la SPL. Cela signifie que plusieurs infrastructures vont retomber sur le dos de la Commune et, donc, sur le dos des Ferneysiens. Tel est le bilan qui pousse la majorité à proposer une augmentation d'impôts, ce qu'il trouve tragique. Elle a en effet promis le contraire dans son programme. Jean-Loup KASTLER estime d'ailleurs qu'elle a bien connaissance de cette situation et telle est la raison pour laquelle elle n'en parle pas, alors qu'il s'agit de la principale question dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

Quant aux oppositions qui sont mécontentes, parce qu'il a fait remarquer qu'en réalité, elles font partie de la majorité, la vérité est coupable.

Le Maire donne la parole à Étienne t'KINT de ROODENBEKE.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE précise qu'encore une fois, Jean-Loup KASTLER est pris en flagrant délit de mensonge. Pendant la campagne de 2020, la majorité n'a jamais promis qu'aucune augmentation d'impôts n'aurait lieu. Il a même dit l'inverse en réunion publique à laquelle Jean-Loup KASTLER n'a pas assisté. Il est quand même extrêmement difficile de savoir ce que disent les autres, et il vaut bien mieux parler dans leur dos. Il veut bien admettre qu'ils ne sont pas du même avis, ce qui est même appréciable vu la position de Jean-Loup KASTLER. Il faudrait toutefois que Jean-Loup KASTLER ne mente pas comme un arracheur de dents.

Un budget est proposé aujourd'hui. Par rapport à l'augmentation de la taxe foncière – Jean-Loup KASTLER prétend travailler –, comme expliqué en commission, elle ne peut pas entrer en 2025, et elle concernera au mieux, si jamais le Conseil le décide ainsi, l'année 2026. Tel ne sera pas le cas si le Conseil prend la décision de faire autrement. Telle est la raison pour laquelle il n'a pas souhaité mettre ce sujet à l'ordre du jour de la présente séance. Une telle démarche viendrait à mélanger les sujets. Le sujet du jour concerne l'année 2025, avec des taux qui sont ceux qui ont été votés l'année dernière, et qui s'appliqueront en 2025. Il n'est pas possible d'apporter des modifications à ce niveau.

Il vaudrait mieux revenir sur la question du budget, avec les 18 millions d'euros. Certains sujets sont peut-être plus intéressants à étudier que les états d'âme de Jean-Loup KASTLER pour voir :

- s'il a pu rentrer ou pas ;
- s'il a dit bonjour avant de s'énerver.

Le Maire donne la parole à Rémi VINE-SPINELLI.

Rémi VINE-SPINELLI indique que son intervention est plus un commentaire qu'une question. Il fait partie de ceux qui rejoignent les propos de Nicolas KRAUSZ quant à l'approche du budget vert. Il est presque rassuré que l'hypocrisie autour de ce sujet cesse d'une certaine manière.

Concernant le réseau de chaleur, il ne voit pas de problème à considérer qu'il est mieux d'utiliser de l'énergie que de la gâcher. Il faudrait cependant arrêter de considérer qu'il s'agit d'énergie renouvelable. Cet aspect le chagrine un peu, et vient ensuite l'aspect des mobilités qui le concerne, parce que telle est globalement la raison pour laquelle il est présent. Il ne voit absolument rien à ce sujet dans ce budget et il fait part de sa déception. Le mandat avait démarré en 2020 avec la promesse de réaliser une étude de mobilité. Une étude a été menée et des résultats ont été obtenus, mais aucune visibilité quant à l'avenir n'est encore donnée. Il existe en plus un schéma directeur au niveau de l'Agglomération. Le problème réside dans le fait que la Mairie se retrouve en position de suiveur. Si elle avait pris l'avance en mettant en place les premiers sens uniques, etc., dans des axes structurants pour sécuriser les axes piétons et les axes pour les cyclistes et les trottinettes, il se pourrait que l'Agglomération ait dû s'adapter à la Mairie. Dans le cas présent, la Mairie devra s'adapter à l'Agglomération. Il interprète ce sujet de cette manière et il manifeste sa déception face à cette situation.

Pour toutes ces raisons, il s'abstiendra pour cette question.

Concernant l'Agglomération, le Maire pense que le travail qui a été mené autour de la mobilité, en particulier douce, avec des trajets qui ont été indiqués en particulier au niveau du PA5, représente plutôt des voies vertes pour Divonne, Maconnex ou d'autres endroits.

Le Maire indique que d'autres endroits sont également concernés et que le Sud a été évoqué. Il ne s'agit certainement pas Saint-Genis-Pouilly - Ferney-Voltaire. Le sujet qui est poussé actuellement concerne Maconnex - Divonne. Il faut rappeler que le Gex - Ferney en mobilité n'a pas encore été finalisé, faute peut-être d'ambition et de volonté à une époque. Le mandat prendra fin, mais le sujet ne sera pas encore finalisé et il dure depuis plus de 10 ans. Il peut entendre cet aspect en particulier.

Par rapport aux propos de Rémi VINE-SPINELLI, il est question de sincérité dans un budget vert. Le Maire note que Rémi VINE-SPINELLI a critiqué le réseau de chaleur, parce qu'il pense que l'énergie du CERN n'est pas une énergie. Maintenant que la construction d'un bâtiment est menée, il faut donner un bilan carbone. Il rejoint les propos portant sur la question du calcul et de l'analyse des dépenses et des fonctionnements au vu d'une grille. Le Département procède ainsi en notant les actions et toutes les entreprises font de même. Il reste à voir ce que cela donnera.

Le Maire précise qu'il aura une grosse réunion bientôt avec APiCy et que certaines personnes ont la volonté de penser différemment la Ville. Ce n'est pas parce qu'une association pense différemment la Ville que la Mairie appliquera forcément les décisions de cette association. Certains points restent toutefois pertinents dans ce qu'ils avancent. Il faut rappeler que les choix que prend la Mairie sont des choix qui se passent en son sein.

Le Maire mentionne que l'étude de mobilité a été réalisée et que Nicolas KRAUSZ y a participé, sauf qu'aujourd'hui, il le défi à Ferney-Voltaire... La Ville est composée de 6,5 à 7 km de tranchées et il l'invite à regarder la Ville aujourd'hui. Les tranchées sont présentes partout. Il n'est pas pertinent de mener des études partout. L'année 2026 arrivera et il reste à voir ce que les prochains feront.

Il donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER constate que la majorité présente un budget. Les élus ont l'impression qu'il leur revient de le défendre, c'est-à-dire qu'il faudrait qu'ils trouvent des projets particulièrement extraordinaires, conformes aux attentes des Ferneysiens. En regardant le budget, il le considère comme un « budget de sauveteur de meubles ». La question est de savoir comment la majorité arrivera à maintenir un équilibre pour sa dernière année de mandat. Tel est l'objectif du budget.

La majorité pourra dire qu'il s'agit de « broutilles », mais le seul point qu'il peut soulever est de se demander si cela est réalisé dans les règles. Concernant l'investissement, la Mairie n'en a tellement pas qu'elle est obligée de mobiliser des investissements qui ne sont pas réalisés par elle. Il trouve extraordinaire qu'elle explique qu'elle porte à son actif le réseau de chaleur, alors qu'elle a aussi expliqué qu'elle n'y est pour rien. Quand les Ferneysiens disent que cela crée des problèmes de circulation, la Mairie n'y est en effet pour rien quant au réseau de chaleur. Il précise cependant que pour parler du budget vert, la Mairie fait le choix de le revendiquer. La réalité est que sur cette deuxième mandature, il précise au Maire, avec toute l'affection qu'il lui porte, qu'il n'a rien mené.

Le Maire indique que s'il avait des amis comme Jean-Loup KASTLER, il préférerait s'en passer. Il trouve que Jean-Loup KASTLER croit en l'argent magique. L'argent magique est facile et à entendre Jean-Loup KASTLER, tout semble facile avec lui. Cela ne marche pas du tout ainsi.

Il est vrai que la Mairie a resserré les dépenses, parce que l'effet ciseau a été anticipé depuis trois ans. Tous ont bien constaté ce qui allait leur arriver et la Mairie devait aussi montrer de la vigilance par rapport à ce point. Les budgets doivent s'adapter à la réalité. Aujourd'hui, les fiscalités et les dotations baissent, tandis que les subventions vont baisser. Il faudra s'adapter à cette situation. Il faut ouvrir les yeux. Quant aux budgets, ils n'augmentent pas, contrairement aux dépenses qui augmentent. L'intérêt est de revenir à la CFG et si la Mairie ne l'a pas aujourd'hui, il faudra fermer la boutique.

Khadija UNAL souhaite formuler une remarque et faire un rappel. La Ville offre un certain nombre de services aux habitants. La Mairie aurait aussi très bien pu parler des tarifications déployées pour les cantines. Elle rappelle qu'un débat concernant ce sujet a eu lieu en séance et des prix cantines avaient justement été affichés pour prendre en considération les concitoyens qui étaient confrontés à des problèmes de revenus. Elle évoque une détarification concernant les équipements sportifs, sans oublier le fort soutien aux associations sportives. Un service culturel « médiathèque » est offert, tout comme un service « conservatoire » qui permet à tous les enfants de Ferney-Voltaire d'accéder à la connaissance et à la musique. Ces services sont payants. Elle pense que le budget proposé est un budget qui permet d'être efficace et d'avoir une bonne gestion.

Elle ne rejoint pas l'idée de l'augmentation des impôts. Elle pense que la Mairie peut être un peu plus efficace en essayant de faire un pas de côté et de réfléchir à d'autres solutions. Elle trouve un peu dommage d'entendre que la Mairie n'a rien mené. Si un récapitulatif de toutes les discussions tenues dans ce Conseil est effectué, il montrera l'important investissement de la Mairie en achats de terrain. La déception peut effectivement se poser quant à la mobilité douce à Ferney-Voltaire. Cet axe Gex – douane de Ferney-Voltaire – Genève est attendu depuis maintenant 10 ans. Le constat n'est quand même pas fantastique. Elle trouve que l'opposition se montre un peu dure concernant le budget. Elle se félicite que la Mairie arrive à tenir la route, même si le sujet n'est pas du tout facile. Comme le précise bien le Maire, l'argent n'a rien de magique.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE remercie Khadija UNAL qui rappelle que, de temps en temps, la Mairie mène des actions, et qui ne souligne pas uniquement celles qu'elle n'arrive pas à réaliser. Il est navré

que l'opposition soit obligée de regarder dans le budget pour trouver des éléments intéressants. Voilà le « travail d'étude ».

Pour le reste, le réseau de chaleur est évoqué, mais l'opposition n'a pas compris de quoi il s'agit. Le réseau de chaleur principal n'est en fait pas porté par la Mairie. Ce sujet a déjà été abordé plusieurs fois, et un certain nombre de bâtiments sont raccordés à ce réseau de chaleur. Ces raccords sont à la charge de la Mairie, ce qui constitue un investissement conséquent. Il existe quand même les bâtiments. Il évoque notamment les deux écoles, la piscine et peut-être la Maison Saint-Pierre – il l'espère. Certains aspects sont quand même importants et relèvent de droits de branchement que la Mairie paie. Le reste ne relève pas du même ordre de grandeur. Il pense que l'opposition ne se rend pas compte de ce que cela représente. Le budget affiché n'est pas celui qui permettra de creuser 6 km de tranchées et de réaliser un réseau de chaleur complet. Le sujet est différent. La Mairie met à sa charge budgétaire le raccordement des équipements. Quand il dit « nos », puisque le sujet des agents est abordé, l'intérêt n'est pas de dire qu'il fait référence à ses agents à titre personnel, mais à ceux de la collectivité.

Le Maire donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU souhaite que le débat soit constructif et simple en même temps. Le sujet porte sur le budget primitif. Ce budget, comme tout budget, est un acte politique. Pour faire simple, afin que tous les Ferneysiens que la Mairie doit servir comprennent cet acte politique qu'est le budget, il invite la majorité à lui résumer en quelques mots ce que les Ferneysiens doivent retenir de ce budget. Il demande précisément ce que la majorité compte faire avec ce budget en 2025, au lieu de partir dans toutes sortes de directions et de jouer à la marelle.

Le Maire répond qu'il veut bien entendre les leçons de Christian LANDREAU. Le vote du budget primitif représente l'acte le plus essentiel du mandat et il détermine les actions à mener. Il pense tout de même que Christian LANDREAU va prendre la peine de lire les 200 pages. Il prendra ainsi connaissance d'un certain nombre d'éléments.

Christian LANDREAU souligne que les Ferneysiens ne lisent pas 200 pages.

Le Maire indique que la Mairie a concrètement un budget.

Le Maire mentionne qu'il a été présenté tout à l'heure dans le débat. Ce budget, pour lui, est réaliste et sincère.

Le Maire note qu'il s'agit d'un acte politique. Comme vient de le préciser Khadija UNAL, la Mairie a fait un choix de volonté politique. La médiathèque, le conservatoire ou d'autres sont... Pour le conservatoire, cela représente environ un million d'euros, ce qui est quand même assez conséquent dans un budget comme celui de la Mairie. Ce n'est pas de l'acquis, contrairement aux propos tenus par Christian LANDREAU. Toutes les années, il faut abonder à ce fonctionnement.

Christian LANDREAU estime que cela est normal.

Le Maire explique que le problème réside dans le fait que le budget est ce qu'il est. La Mairie a veillé à ce que des dépenses soient obligatoires. Pour le budget d'investissement, environ 3 millions d'euros sont obligatoires et il n'est pas possible d'y échapper. Pour le reste, les projets y sont constatés. Pour le premier mandat, la Mairie avait une marge de manœuvre et elle l'a retrouvée parce qu'à son arrivée, la situation n'était pas si facile. Entre la construction de la médiathèque et celle du centre technique

communal, la majorité a dû refaire un certain nombre de sujets. Elle a investi à peu près 34 à 36 millions d'euros pour le mandat. En prenant en compte le budget de cette mandature, la Mairie a eu moins de recettes, ce qui l'a amenée à contracter un certain nombre d'éléments. Pour autant, elle a réfléchi à l'avenir en ce qui concerne le foncier notamment. Il se peut qu'elle arrive à trouver un accord pour Vireloup. Il touche du bois et il attend la Safer, mais normalement, l'issue devrait être positive. Cela constitue un coût également.

Les derniers hectares de Veudagne ont presque coûté 500 000 euros. Il est vrai qu'ils ne sont pas flamboyants et que certains aiment ce qui brille. L'intérêt est aussi de penser à l'avenir de la Ville et il s'agit d'un point important. Il établira le calcul des hectares achetés pour la Ville dans le cadre de cette mandature, ce qui permettra de voir la différence par rapport à l'historique. La Mairie a une vraie volonté et une vraie stratégie d'avancer concernant ce sujet.

Il faut rappeler les fortes contraintes rencontrées au sein de la Ville. Concernant les équipements publics, il n'est pas judicieux de faire n'importe quoi. Concernant celui ou celle qui paiera ces équipements publics, tous connaissent son avis concernant la SPL, mais la Mairie a besoin, en dehors de la SPL, d'autres équipements. Il faut les envisager. La salle du Conseil date des années 80-90. Pour l'instant, ce sujet ne pose pas réellement problème et les séances se tiennent encore très bien dans cette salle. Aucune raison ne justifie de la changer. Les sièges n'ont pas été changés et aucune action n'a été menée. Il ne convient pas de dire que la Marie est dispendieuse, mais avec la population qui augmente, elle est un peu petite. Elle ne constitue néanmoins pas la priorité pour l'instant.

La priorité porte sur les écoles. Il s'agit de choix stratégiques, si les Ferneysiens veulent bien les entendre. Ces vrais choix et équipements seront nécessaires à la vie des Ferneysiens. Il s'agit de gros sujets et une école coûte un million par classe. Aujourd'hui, la Mairie devra construire une école de 10 à 20 classes. Cela représente 36 millions dans les bonnes années, ce qui prend 60 à 70 % du budget. Le calcul est vite fait, c'est-à-dire que pour les budgets futurs, seul un grand projet pourra être réalisé.

Le Maire explique que des actions seront menées et que des classes seront créées. Ce point est très important à l'école Jean Calas, mais aussi ailleurs. Le projet du centre de loisirs de l'école Jean Calas sera certainement relancé. Il est en cours de discussion avec l'Agglomération pour reprendre ce lieu. Un centre de loisirs pour l'école Jean Calas est essentiel. Les centres de loisirs, aussi bien à Jean de La Fontaine qu'à Florian, sont remplis. Pour les Ferneysiens et pour leur confort, la Mairie fournira cet effort. Pour l'instant, des études sont mises en place, et cette volonté est annoncée.

Le Maire rappelle que la Ville, par rapport au dernier recensement, comptait 11 666 habitants en 2022. Elle est à 12 700 habitants et quelques aujourd'hui. Aucun recensement n'aura lieu en 2025, mais en 2026. Avec l'évolution de la construction, il pense que la Ville comptera des habitants en plus. Il existe aussi les effets de seuil. Il faut rappeler que les dotations ont été fixées et bloquées en ce qui concerne la taxe d'habitation en 2016, ce qu'il trouve inquiétant. Même si la Ville comptait 10 000 habitants de plus, le versement de l'État n'augmenterait pas. Le piège se situe à ce niveau.

L'ancien hôtel Médian est devenu un lieu d'accueil pour les populations en difficulté. La proposition qui est formulée est d'en faire une résidence hôtelière sociale. Pour la Ville, cela signifie qu'elle devra accueillir et prendre en charge 15 à 20 enfants. Cela signifie également pour les services sociaux un certain nombre de choses. Il s'agit d'un transfert de charges de l'État vers les communes. La Mairie ne peut pas exprimer son refus, mais le Maire indique qu'il en débattra cette semaine avec le Sous-préfet pour lui rappeler que Ferney-Voltaire a déjà Henri Dunant, l'ORSAC, Les Marmousets. Cet aspect

viendrait donc s'ajouter à tout cela. Pour ce transfert de charges, il souhaite que l'ensemble du Pays de Gex puisse abonder, car cela ne concerne pas que Ferney-Voltaire.

Il veut aborder le sujet du transfert de charges qui touche la police municipale. Face au manque de personnel à la gendarmerie, il est demandé à la police municipale de faire le travail des gendarmes, en particulier le contrôle routier en particulier. Il s'agit d'un transfert de charges. Aucune compensation n'est prévue à ce jour. Il souhaite, en tant qu'élu, regarder concrètement ce qui se passe actuellement dans le pays. Les collectivités sont exsangues et l'AMF le dit. André Laignel dit souvent : « On est ponctionnés ». La caisse de retraite des fonctionnaires a été ponctionnée depuis 30 ans, c'est-à-dire que maintenant, les caisses des fonctionnaires territoriaux doivent emprunter pour payer les caisses des autres déficitaires. Aujourd'hui, il est demandé à ces collectivités locales, dans les trois ou quatre ans, de verser 12 %, ce qui n'est pas possible. Il ne sera pas possible de tenir.

Lorsque les conseillers municipaux disent : « On va faire des choses, on va construire, quand on fait de l'investissement, on crée du fonctionnement », aujourd'hui, la Mairie sera dans l'incapacité, si cette dynamique se poursuit, de continuer et elle ne pourra pas non plus assumer le fonctionnement. Pour les mairies, il s'agira de la politique de fonctionnement et il n'existera plus de politique d'investissement. Les marges diminuent, tout comme l'autofinancement. Telle est la vérité politique. L'Agglomération se retrouvera dans le même cas. Le Département tel qu'il est n'a plus de fiscalité dynamique. Aujourd'hui, la vision stratégique représente 23 millions de dépenses de mobilité et cela va encore augmenter. Il s'agit d'une vraie volonté et cela représente 30 % du budget de l'Agglomération. Il faudra continuer dans ce sens si l'objectif, dans le cas d'un changement sociétal, est d'avancer beaucoup plus fort. Les choix politiques de l'Agglomération, pour l'instant, vont dans ce sens. Il est vrai que ce sujet n'est pas suffisamment abordé. Il annonce en tout cas de vraies visions politiques de sa part.

Il donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER indique qu'avant que le débat se termine, il souhaite intervenir par rapport à tout ce sujet. Il note au niveau du réseau de chaleur la promesse que, grâce au budget adopté ce jour, c'est-à-dire au budget prévu cette année, tous les raccordements avec les bâtiments publics seront réalisés. Il sera possible d'évaluer en fin d'année si cette promesse est tenue.

En deuxième lieu, il souhaite que le Maire ne fasse pas dévier le débat vers des comparaisons qui n'appartiennent qu'à lui. Il demande simplement s'il va lui transmettre, pour qu'il puisse avoir un avis concernant les points abordés dans le budget, le calcul des valeurs locatives cadastrales pour chacun des logements de fonction, ce qui n'a rien à voir avec la redevance payée par les agents. Il estime que la majorité a bien conscience que cela n'a rien à avoir avec cette redevance. Il demande si le Maire lui transmettra les documents dont son adjoint aux finances lui en a parlé en commission. Ces documents justifieraient des dérogations et permettraient au Maire d'évaluer la valeur locative comme s'il était vraisemblablement un bailleur social, voire un demi-bailleur social. Le Maire a soi-disant des dérogations concernant ce sujet. Il demande si le Maire s'engage à lui transmettre ces dérogations.

Le Maire répond qu'il n'a aucune dérogation. La collectivité établit simplement des loyers et concernant les documents, il pense qu'il se rapprochera des services. L'accès aux documents est légal, mais la façon dont Jean-Loup KASTLER les demande ne convient pas. Il faut passer par un système qui a déjà été appliqué.

Jean-Loup KASTLER indique que l'obtention des éléments est de droit. Il n'a pas à faire le poirier ou à adopter de longues démarches pour les obtenir.

Le Maire explique que Jean-Loup KASTLER a accès aux documents, mais que la méthode est différente.

Il remercie le Conseil municipal pour ce bon débat.

Il donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILLIPS indique que la subvention du cinéma a été abordée. Il serait bien de la quantifier en argent.

Le Maire mentionne qu'elle représente 20 000 euros.

Pierre-Marie PHILLIPS précise qu'elle n'a pas été indiquée.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE assure que la somme figure dans l'une des innombrables lignes.

Pierre-Marie PHILLIPS indique que pour parler de subvention, la présente séance est la seconde après celle où la décision a été prise d'octroyer une aide à Mayotte. Aucune délibération ne porte sur l'aide à Mayotte. Il informe que les communes de Divonne-les-Bains, de Gex et de Saint-Genis-Pouilly ont voté 5 000 euros. Il s'attendait à une délibération concernant ce sujet, puisque lors de la précédente séance, il a été dit qu'elle serait mise à la séance d'après. Il ne comprend pas pourquoi le Conseil n'arrive toujours pas à établir une délibération décidée il y a deux mois.

Le Maire indique que si ce soir, le Conseil municipal est d'accord pour voter à main levée cette subvention et cette modification, le point sera ajouté. Il s'agit d'une erreur du service et il l'assume. Il ne s'agit pas d'une volonté délibérée. Aujourd'hui, certaines difficultés ont dû également être gérées. Si tout le monde en est d'accord, le Conseil municipal peut voter la subvention pour Mayotte. Tout le monde doit simplement donner son accord.

Christian LANDREAU indique que s'il ne participe pas au vote, cela signifiera que tout le monde n'est pas d'accord.

Le Maire indique à Christian LANDREAU que sa non-participation ne compte pas, sauf s'il vote contre.

Jean-Loup KASTLER indique, à Christian LANDREAU, qu'il existe tout de même des personnes qui sont concernées derrière. Christian LANDREAU peut peut-être faire une exception.

Le Maire indique que si quelqu'un s'y oppose, le point ne pourra être mis qu'à la prochaine séance.

Jean-Loup KASTLER invite Christian LANDREAU à ne pas penser au Maire, mais aux habitants de Mayotte.

Le Maire invite, quant à lui, Christian LANDREAU, à poser les épées pour ce sujet.

Christian LANDREAU précise qu'il ne s'agit pas d'une question d'épées.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE propose d'abord de terminer avec la question budgétaire.

Le Maire précise qu'il reviendra sur le sujet de Mayotte à la fin pour voir si tout le monde est d'accord ou non.

Jean-Loup KASTLER informe qu'il ne participera pas au vote concernant le budget primitif 2025.

Le Maire propose donc de passer au vote.

Christian LANDREAU quitte la salle.

Christian LANDREAU est considéré comme absent pour ce point 2, celui-ci ayant quitté la salle lors du vote.

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Comptes publics réunie le 27 janvier 2025, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote par 23 voix pour, une voix contre (Nicolas KRAUSZ), une abstention (Rémi VINE-SPINELLI) et deux ne prennent pas part au vote (Jean-Loup KASTLER et Françoise JEAN-ALEXIS (par procuration)), le budget primitif de l'exercice 2024 par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres. Le budget primitif est arrêté aux montants indiqués. Il autorise par 23 voix pour, une voix contre (Nicolas KRAUSZ), une abstention (Rémi VINE-SPINELLI) et deux ne prennent pas part au vote (Jean-Loup KASTLER et Françoise JEAN-ALEXIS (par procuration)), Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section d'investissement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section. Il autorise par 23 voix pour, une voix contre (Nicolas KRAUSZ), une abstention (Rémi VINE-SPINELLI) et deux ne prennent pas part au vote (Jean-Loup KASTLER et Françoise JEAN-ALEXIS (par procuration)), Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Il précise par 23 voix pour, une voix contre (Nicolas KRAUSZ), une abstention (Rémi VINE-SPINELLI) et deux ne prennent pas part au vote (Jean-Loup KASTLER et Françoise JEAN-ALEXIS (par procuration)), que le budget primitif de l'exercice 2025 a été établi et voté par nature.

Le Maire remercie le Conseil municipal.

3. Autorisations de programme et crédits de paiement.

Le Maire passe la parole à Étienne t'KINT de ROODENBEKE.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE estime que le Conseil municipal aura remarqué sa manœuvre dilatoire pour ne pas en parler lors du budget primitif. À la suite du vote de ce budget, pour lequel il remercie le Conseil municipal.

Il demande si Christian LANDREAU souhaite bien revenir dans la salle.

Le Maire précise que Christian LANDREAU fait ce qu'il veut.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE indique qu'il convient d'acter la modification du tableau des AP/CP. Il est proposé au Conseil municipal, dans l'attente du budget supplémentaire – il espère qu'il sera possible de réintégrer certains éléments –, de :

- basculer l'achat des terrains de Veudagne en 2026 ;
- diminuer sensiblement le développement du parc de vidéoprotection en ne gardant que 165 000 euros en 2025 ;
- déplacer le développement des circulations douces en 2026 ;
- ne garder que 200 000 euros pour la modernisation de l'éclairage public en 2025 ;

- mettre le reliquat en 2026, qui correspond, pour chaque ligne, à ce qui avait été mis dans les documents du BP qui viennent d'être adoptés.

Christian LANDREAU revient dans la salle.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE espère bien, en particulier pour l'aménagement du secteur de Veudagne, que ces achats de terrain pourront être réintégrés en juillet pour un achat effectif à la deuxième partie de l'année, ce qui correspondait plutôt à la volonté de la Mairie lorsque le sujet a été abordé lors du DOB.

Le Maire donne la parole à Dorian LACOMBE.

Dorian LACOMBE remercie Étienne t'KINT de ROODENBEKE pour ces précisions. À la lecture du document, il constate que pour 2025, rien n'est mentionné pour le développement des circulations douces et les liaisons transfrontalières. Avec le réseau de chaleur qui est en cours dans la Ville, il demande s'il n'est pas de possible de réaliser des pistes cyclables proprement dites.

Il évoque l'aménagement du secteur de Veudagne d'un montant d'un million d'euros. Les 70 % seront payés en 2026. Des frais sont donc engagés pour la prochaine mandature.

Le Maire indique que, concernant le problème de Veudagne, il faut rappeler que cette vente a pris beaucoup de temps. Il souhaitait l'acheter en 2025. Si la possibilité se présente avec les familles et les notaires d'arriver à une vente, il se réjouira qu'elle puisse se faire en 2026. Il faut cependant agir par prudence et le sujet est tout à fait clair.

Concernant les mobilités pour la piste cyclable qui pourrait continuer jusqu'à la borne de Mategnin, les amis suisses ont annoncé que pour l'instant, le sujet n'avançait pas, ce qu'il trouve un peu curieux. Une rencontre sera réalisée avec Monsieur Maudet dans le mois et il va surtout parler du tramway. Il faut rappeler qu'il s'occupe des routes, et il serait intéressant que sur le secteur qui mène à Meyrin, il existe une vraie volonté de Genève de faire avancer les travaux.

Pour l'instant, ils sont propriétaires et il existe une volonté d'achat de terrain, ce qui a été fait. Si l'intérêt est d'arriver au milieu de nulle part, cela ne servira pas à grand-chose. Il est vrai que ce sujet est dangereux pour les cyclistes. La route de Mategnin est extrêmement dangereuse des deux côtes. Le travail de leur côté a été réalisé et du côté de la Suisse, ils sont en léger retard. Il en va de même pour la route des Fayards qui mène à Versoix. Ils sont en retard concernant ce sujet.

Il donne la parole à Nicolas KRAUSZ.

Nicolas KRAUSZ note que le travail a été mené, mais que la douane n'est pas abordée. L'aménagement du carrefour ne va pas du tout pour les vélos. Son objectif n'est ni de déformer ni de mal-interpréter les propos de Dorian LACOMBE. Il faudrait profiter des travaux menés au niveau de la chaussée pour le réseau de chaleur. Il s'agit d'une remarque émise en commission. Tous voient bien comment cela est rebouché. L'idée est de profiter de ces travaux pour penser à un nouvel aménagement de mobilité en intégrant le vélo. Il n'était pas compliqué, à l'occasion de ces travaux qui éventrent la route, de la reconstruire, non pas en mettant une couche comme tel est le cas actuellement, mais en pensant autre chose pour les vélos. L'intérêt est d'avoir des circulations plus douces. Il s'agissait d'une occasion à saisir, au lieu de refaire ensuite quelque chose par-dessus.

Le Maire explique qu'au moment de creuser un réseau de chaleur, cela se fait sur 2 m de large. Le rebouchage des 2 m est ensuite réalisé. Quand ils touchent un trottoir, ils le refont.

Il aborde le sujet de la rue de Meyrin, avec des stationnements où le réseau de chaleur va arriver. De profondes modifications auront lieu. Les stationnements dans le goulot d'étranglement seront supprimés et ces modifications seront apportées dans quelques semaines. Pour la rue de Genève, trois à quatre mois de travaux sont prévus. La rue de Genève est un sujet assez complexe. Elle va même être fermée. Quant aux choix à prendre, l'intérêt est de voir s'il faut la mettre en sens unique ou non. Il s'agira de vrais choix. Une commission se tiendra et pour le cas de La Pommeraye, elle a souhaité avoir une entrée particulière. Il existera également l'entrée ou la sortie de la SPL dans ce secteur. Il faut voir comment penser la rue de Genève (en sens unique ou pas), avec la contradiction au niveau du carrefour de la Fontaine, qui est assez complexe. Un travail a été mené concernant ce sujet et des choix importants sont à prendre pour la rue de Gex. Les travaux ne sont pas finis et ils ne vont pas payer l'intégralité de l'asphalte.

Nicolas KRAUSZ indique qu'il entend bien ce point de vue. Au vu de l'état détérioré des trottoirs, il va falloir aussi les refaire. Il se demande pourquoi ne pas les élargir au niveau de certaines portions. Il pense qu'il existait une opportunité à saisir. Si des travaux sont à mener à l'avenir, il faudra reboucher les rues et les circulations. La situation est assez compliquée et cause un certain nombre de désordres dans la Commune.

Il comprend la logique d'acheter le foncier et il la considère comme une très bonne initiative. Il souhaite avoir une explication par rapport à toutes les études menées concernant les OAP. Il les a vues d'ailleurs et elles sont très intéressantes. Il ne critique pas la qualité des études, mais il s'interroge quant au principe de mener des études en fin de mandat avec un certain coût, par rapport à des orientations établies en amont. Des options sont présentées, mais sur la base de propositions que la Mairie a elle-même définies. Tout cela est mené au terme du mandat, avec les élections qui se tiendront l'année prochaine. Il estime que la construction ne pourra pas être menée à son terme, vu le temps qu'elle prend. Il faut modifier un certain nombre de règles d'urbanisme.

Par rapport à tout l'argent investi dans les études pour construire un stade de rugby avec 5 000 places – il se peut qu'il se trompe sur le nombre –, il se demande si les Ferneysiens vont vraiment devoir hériter de cela, d'une majorité qui sera peut-être battue aux prochaines élections. Il reste à voir ce que cela donnera, mais ce sujet n'engage cependant que la majorité. Elle n'est toutefois pas en mesure de mener cette action sur la durée de son mandat.

Le Maire répond qu'il est interloqué. Il se demande si Nicolas KRAUSZ pense que la majorité fait un mandat, puis que cela s'arrête et repart à zéro. Tel n'est pas le fonctionnement. Un mandat représente une continuité, et la majorité prend autant l'actif que le passif. Telle est la vérité. La majorité actuelle fera son travail et les prochaines feront le leur en fonction des éléments qu'elles recevront. S'il prend le cas d'une collectivité, il existe tout le temps une continuité d'action.

Par rapport aux remarques émises concernant les études et les projections réalisées, elles montrent justement que la Mairie a des idées et qu'elle essaie de trouver… Le travail mené autour de la Mairie, avec des modifications qui lui semblaient tout à fait pertinentes, reflète l'avenir. Aujourd'hui, la question est de savoir s'il sera possible de dépenser 20, 30, 40 ou 50 millions. La Mairie ne peut pas se permettre de dépenser une telle somme. Il faut prendre des choix, et les prochaines majorités devront prendre les leurs. Les choix figureront dans les projets.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE souhaite rajouter un point. Que les opposants préférés de la majorité se rassurent, si jamais, par malheur, l'opposition vient à gagner, elle aura quand même des marges de manœuvre. Il prend l'exemple, en 2014, du parc de la Tire. Ce projet s'est étalé sur de nombreux mandats, avec des achats de terres et des études. Lorsque la majorité actuelle a repris les rênes de la Mairie en 2014, elle a repéré des changements, dans une certaine mesure, assez profonds. Heureusement que les mandatures précédentes avaient mené un travail. La majorité ne s'était pas dit : « C'est un projet qui ne se fera pas en six ans, ne le faisons pas ». Elle s'est basée sur les études déjà menées, elle a réinterrogé les conclusions et même parfois les prémices. Elles lui ont été utiles. Heureusement que les mandats précédents ont réalisé ces travaux. Ils lui ont permis, aujourd'hui, de livrer un parc de la Tire qui n'est pas exactement celui pensé au départ, mais qui est satisfaisant. Si la majorité avait dû tout recommencer à zéro, elle n'aurait jamais eu le temps de mener cette action à bien entre 2014 et aujourd'hui. Il indique en ce sens que l'opposition aura des marges de manœuvre si elle vient à gagner.

Le Maire invite le Conseil municipal à revenir sur le sujet des autorisations.

Dorian LACOMBE constate une volonté collective d'améliorer les mobilités douces, que ce soit au sein de la majorité ou des deux oppositions. Il demande à Chun-Jy LY, si possible, en tant que président de la commission Travaux, Mobilité et Accessibilité, de prendre note. Il propose peut-être lors d'une prochaine session d'en parler concrètement et chacun viendra avec des approches consensuelles. Cette approche a été adoptée en début de mandat, pas avec Chun-Jy LY, mais avec Christian ALLIOD, concernant une excursion dans la Ville où ils relevaient les points saillants, gênants, etc. Il propose d'adopter cette démarche et d'anticiper les choses. Cela ne signifie pas qu'il faut les mettre en œuvre tout de suite, mais il trouve judicieux de profiter de ces ouvrages majestueux en Ville pour pouvoir prévoir dans quel sens la Mairie ira.

Le Maire rappelle qu'en 1995, il était arrivé comme un jeune élu et qu'il n'y connaissait rien. Ils ont commencé à travailler sur le château pour les aménagements. Il faut rappeler que la déviation a été livrée 25 ans après, montrant réellement cette histoire de continuité. Il est vrai également qu'il est important d'avoir de l'endurance.

Il donne la parole à Rémi VINE-SPINELLI.

Rémi VINE-SPINELLI indique qu'avant de repartir sur les questions de mobilité, pour le réseau de chaleur, il a parlé de la communication et non du projet en soi. Il n'est pas contre ce projet. Il trouve simplement qu'il est possible de faire du verre à moindre coût en disant que cela est « renouvelable ». Il s'agit d'un évitement de gâchis, ce qu'il trouve déjà appréciable.

Quant aux questions de mobilité, il trouve qu'il existe un réel souci. Une discussion a en effet été menée la veille en commission des travaux, concernant une rue avec une piste cyclable sur un trottoir large – de 2 m de large peut-être – qui est complètement bloquée et condamnée avec très peu de signalisations. En considérant les années précédentes, il existe tellement d'exemples de ce genre. Il se souvient du chemin de Collex qui était bloqué pendant des mois, qui donne accès, pour les collégiens et les lycéens à leur enceinte scolaire. Il leur a été demandé de marcher sur le chaucidou, alors que des bus circulaient dans l'autre sens. Il relève un manque de respect vis-à-vis des piétons, puis un peu des cyclistes et des trottinettes, etc. Les actions autour de la vidéoprotection pour assurer la sécurité sont appréciables, mais il considère que la première sécurité porte quand même sur la survie. La survie dans les déplacements fait partie de la sécurité. Ce point lui pose problème. Il trouve que ce sujet n'a pas assez avancé. Il fait part de sa déception face à ce point et au report de l'autorisation de

programme. Pour les autres, le report est partiel, mais pour les cycles, le report est total. Il trouve que le symbole n'est pas bon.

Quant à la question des choix, il se demande concrètement quand la décision sera mise sur la table. Il évoque typiquement le sens unique sur la rue de Gex ou la rue de Genève. Avec l'étude de circulation en interne et le besoin ressenti pour cet axe, il souhaiterait une discussion plus large concernant ce sujet. Il revient maintenant à la Mairie de décider comment gérer le sujet pour les flux, pour que tout se passe bien aussi pour le centre-ville, pour le commerce, etc. Plusieurs problématiques sont constatées, mais cela fait cinq ans que la Mairie se dit qu'il va falloir faire des choix. Il se demande en ce sens quand ils seront pris.

Le Maire précise que le sujet avait été abordé avec ApiCy vendredi pour les vœux de l'Agglomération. Certains avaient une vision de l'autoroute à vélo en centre-ville : pour le Pays de Gex, descendre d'Ornex, aller tout droit et passer au centre. Tel n'est peut-être pas le souhait de la Mairie pour la Ville. Cette vision portait sur l'autoroute à vélo générale pour le Pays de Gex, et pas uniquement pour Ferney-Voltaire. Des réflexions doivent réellement être menées concernant ce sujet. Il prend le cas d'une éventuelle fermeture de la rue dite piétonne – pavée, et il convient de voir le soir l'interaction avec des cyclistes qui passent. Il existe en ce sens la question de la vie de la Ville. Il faut se demander, à un moment donné, comment moduler entre l'intérêt de la mobilité douce et l'intérêt des habitants de Ferney-Voltaire dans leur vie de tous les jours. Ces sujets sont très délicats et la Mairie ne peut pas agir n'importe comment. Il faut prendre le temps de la réflexion.

Il donne la parole à Rémi VINE-SPINELLI.

Rémi VINE-SPINELLI précise qu'il rejoint la nécessité de mener des réflexions. Concernant l'équilibre piéton-vélo, cet équilibre n'est pas du tout évident et il rejoint complètement ce point de vue. Il faut mener des discussions, réaliser une consultation et se rapprocher de la population locale.

Il aborde un point qu'il considère comme étant important et il pensait que le Conseil s'est mis d'accord quant à l'étude de mobilité. Il faudrait faire une inversion de paradigme, en arrêtant de privilégier la personne la mieux sécurisée dans ses déplacements, et en privilégiant celle qui est la plus fragile et la plus vulnérable dans ses déplacements. Cela signifie privilégier la sécurité du piéton au détriment de l'automobiliste et de l'autosoliste en général. Le contraire se passe encore maintenant, et tel était le cas pour le chemin de Collex et pour l'avenue des Sports. Pour le moment, ce paradigme n'a pas encore changé. Il souhaiterait que, dans les prochains travaux, ce changement soit réalisé, parce qu'il s'agit d'une urgence et d'une question de sécurité.

Le Maire rejoint ce point de vue. Si 10 ans auparavant, le sujet de mettre tout à 30 à Ferney-Voltaire était évoqué, des cris d'orfraie auraient retenti. Aujourd'hui, tout est à 30. Il évoque également le cas des personnes qui peuvent être déçues. Il prend le cas de Saint-Genis-Pouilly, notamment par rapport au rond-point de la Porte de France. Il précise qu'il n'est pas très fier de ce qui va se passer.

Il prend l'exemple du carrefour des Lumières. L'arrivée du bus – auparavant, il passait sur la route normale – a complètement remanié les cycles de feu, le bus étant prioritaire. Le vélo passe quand il peut, et concernant les voitures, lors d'une pendulaire, la situation est catastrophique. Il faudrait avoir sécurisé le vélo par des tunnels ou autres. Telle était la vérité là-bas, sauf qu'aujourd'hui, il n'existe pas une volonté économique de le faire. Quelques années auparavant, ils ont fait un passage à vache, et ils ont trouvé des moyens de le faire. Aujourd'hui, tout est impossible. Il pense que telle est la vérité pour

sécuriser ce lieu. La situation est très compliquée, et l'idée est de revenir à la solution consistant à sortir les vélos et les piétons du flux des voitures.

Il donne la parole Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS soulève plusieurs constats. Il rejoint parfaitement les propos de Rémi VINE-SPINELLI. Quand il a vu ce qui se passait à nouveau sur l'avenue des Sports, avec le chantier qui s'est installé, il a manifesté son incompréhension et il trouve la situation honteuse. Les travaux menés consistaient à condamner la véloroute, alors que les traçages au sol n'étaient pas réalisés. Ils ont été effectués sans doute plusieurs jours après. Cette pratique est systématique et elle a été appliquée sur la rue de Genève, ce qu'il trouve simplement inadmissible. Chantier après chantier, la situation reste toujours pareille. Quand les personnes posent les barrières, elles doivent poser le marquage au sol, conformément aux contrats établis avec elles. Ce principe n'est pas respecté. Il se demande pourquoi il faut systématiquement que des plaintes soient soulevées par des citoyens ou par des élus, pour qu'un système respectueux des piétons soit mis en place. Ils sont les plus fragiles et ils sont les plus méprisés. Tel est le premier point qu'il souhaite soulever.

Concernant le rond-point de la Porte de France, il ignore pourquoi le sujet est abordé. Il existe 5 km de voies piétonnes et cyclables autour de la Porte de France. Tout le carrefour constitue 5 km de voies douces. Il ne comprend pas pourquoi le Maire souligne le contraire, sachant que le tunnel à vélos et à piétons est prévu.

Le Maire rappelle que Pierre-Marie PHILIPPS a aussi voté un projet différent et qu'il a « baissé son froc ».

Pierre-Marie PHILIPPS précise qu'il n'a pas voté le projet et qu'il n'a pas « baissé son froc ».

Jean-Loup KASTLER considère qu'il s'agit d'une drôle de manière de parler.

Pierre-Marie PHILIPPS indique qu'au sujet du carrefour qui est tout à fait ferneysien, il n'a pas vu le Maire réussir à poser le tunnel qu'il est en train d'évoquer. Il aimerait bien que le tunnel existe, sauf que tel n'est pas le cas. Il ignore donc pourquoi le sujet est abordé.

Le Maire donne la parole à Nicolas KRAUSZ.

Nicolas KRAUSZ précise qu'il est parfois surpris du niveau de langage employé. Il constate que le Maire et Pierre-Marie PHILIPPS ont des comptes à régler et que le sujet a l'air assez sérieux.

Il considère qu'il revient avant tout à la population de trancher concernant les projets structurants et tel est le fond de son propos. Il ne faut pas agir dans le dos de la population ou dans le dos de certains élus. Il entend bien que l'étude de mobilité est bouclée, mais les élus ne l'ont jamais eue, d'après le sens des interventions de Rémi VINE-SPINELLI. Dans le courrier, il trouve vraiment scandaleux de prendre connaissance de ces éléments. La majorité écrit visiblement au nom du conseil municipal ou en tout cas des élus, sans les consulter.

Il est vrai que des désaccords peuvent survenir au sein du Conseil, et que la majorité a toute la latitude pour signer la lettre et l'envoyer à qui de droit. Il ne faut toutefois pas indiquer que les élus souhaitent également avoir une clause de revoyure. Il demande s'ils font partie des élus mentionnés. Ils ne sont informés qu'un an après. Il considère que cette approche donne l'impression que le Conseil municipal et les habitants n'existent pas. La majorité agit de son côté et les élus doivent donner leur validation par la suite. Il n'est pas possible de continuer à fonctionner ainsi.

Le Maire remercie les élus pour les débats tenus. En l'absence d'autres points, il passe au vote.

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Comptes publics réunie le 27 janvier 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, ajuste par 21 voix pour, deux contre (Rémi VINE-SPINELLI et Nicolas KRAUSZ), et cinq abstentions (Pierre-Marie PHILIPPS, Mylène MAILLOT (par procuration), Jean-Loup KASTLER, Françoise JEAN-ALEXIS (par procuration) et Christian LANDREAU), les autorisations de programme et crédits de paiement indiqués.

Le Maire remercie le conseil municipal.

4. Mise en fonction de la vidéoverbalisation

Le Maire passe la parole à Christian ALLIOD.

Christian ALLIOD précise qu'il présente le déploiement de caméras de vidéoprotection au niveau de la Commune de Ferney-Voltaire. Aujourd'hui, elle offre la possibilité de les utiliser pour faire de la verbalisation, sans interception, notamment des contrevenants par rapport à certaines infractions routières. Avec l'augmentation du trafic routier qui engendre une recrudescence des incivilités routières, notamment des stops non respectés, du non-port du casque, etc., il est important de compléter l'action de vidéoprotection par la possibilité de verbaliser certaines infractions par les agents de la police municipale. Il faut savoir que seules les infractions constatées en temps réel et sans possibilité de relecture pourront faire l'objet d'une verbalisation. Ce système permet de relever les infractions dont le *listing* est présenté. Tout cela est très détaillé. Au-delà des infractions routières, cela peut aussi concerner les dépôts sauvages d'ordures ménagères qui, aujourd'hui, causent des problèmes aussi bien à Ferney-Voltaire qu'au Pays de Gex.

Ce dispositif est soumis à autorisation préfectorale. Des panneaux d'information ont ainsi été installés à chaque entrée de la ville pour informer la population. Après avis de la commission Sécurité Économie Locale du 15 janvier dernier, il est proposé au Conseil municipal de :

- valider la mise en fonction de la procédure de vidéoverbalisation comme moyen de lutte contre les incivilités et l'insécurité routière grandissante ;
- de donner tout pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer les pièces nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération ainsi que tout document s'y rapportant.

Jean-Louis GUIDERDONI informe qu'il se réjouit de cette délibération, parce qu'il pense que l'amélioration des moyens de lutte contre les incivilités répond vraiment à un besoin de la population de Ferney-Voltaire et plus généralement à un besoin des Français. Il s'en réjouit, mais il demande :

- comment cela va fonctionner concrètement ;
- si un policier municipal sera dédié à ce sujet ;
- si ces contrôles seront occasionnels ;
- si le recrutement de personnel est envisagé.

Christian ALLIOD répond que dans un premier temps, cela nécessite la mise en place d'un certain nombre de matériels, comme indiqué précédemment. L'objectif n'est pas forcément d'avoir un policier en permanence derrière les caméras pour réaliser ce type d'action. Il s'agit bien d'un complément des

pratiques déjà effectives, c'est-à-dire que les agents, quand ils font leur tour en ville, ont déjà la possibilité de réaliser des relevés d'infraction à la volée. Dans le cas évoqué, lorsqu'ils seront amenés ponctuellement à se positionner derrière les caméras, cela dépendra des capacités du personnel existant. Il se peut que dans l'avenir, la possibilité de développer cette pratique en fonction des résultats obtenus et de l'efficience de ce système se présente.

Il faut savoir que ce sujet reste très cadré. Il n'est pas possible d'agir n'importe comment ou de verbaliser n'importe comment. Concernant les ordures et les dépôts sauvages, il est bien question de dépôts sauvages par le biais d'un véhicule qui pourra être très facilement identifiable. Il sera en ce sens possible de donner suite rapidement aux contrevenants.

Le Maire donne la parole à Jean-Loup KASTLER, à Christian LANDREAU, puis à Pierre-Marie PHILIPPS.

Jean-Loup KASTLER estime qu'il faudrait préciser que les articles de référence sont des articles qui renvoient au Code de la route. D'un point de vue formel, dans la délibération, ce point n'est pas mentionné. Cela commence par le non-port de la ceinture prévu à l'article R. 412-1 du Code de la route. Il faudrait préciser cet aspect dans la délibération pour que cela soit convenable. Il propose au Conseil municipal d'adopter cette modification.

Les services de la sécurité routière donnent une liste de tout ce qui peut éventuellement être vidéoverbalisé. Il a un certain nombre de questions techniques à poser, notamment concernant le non-respect du feu orange. La Mairie renvoie à l'article R. 412-31 du Code de la route, sauf que le site de la sécurité routière ne prévoit pas cette infraction comme vidéoverbalisable. Il demande s'il est vraiment possible de vérifier ce point au travers de la vidéosurveillance de cette manière et il demande également ce que cela signifie réellement. L'article R. 412-31 du Code de la route prévoit que « tout conducteur doit marquer l'arrêt devant un feu de signalisation jaune fixe, sauf dans le cas où, lors de l'allumage dudit feu, le conducteur ne peut plus arrêter son véhicule dans des conditions de sécurité suffisantes ». Il demande si ce point est véritablement vérifiable par vidéosurveillance. Il note que le site de la sécurité routière n'indique pas que ce genre d'infraction peut être constaté.

Concernant le port de plaques d'immatriculation dans les conditions prévues à l'article R. 317-8 du Code de la route, il ne dit pas que ce point n'est pas constatable par vidéo. Il précise simplement que le site de la sécurité routière ne mentionne pas que cela fait partie des infractions constatables par vidéosurveillance. Quant à toutes les infractions relatives aux règles de stationnement, le site de la sécurité routière n'indique pas non plus qu'elles sont constatables par vidéosurveillance. Pour les limites de poids, elles sont toutefois marquées sur le site. Il porte l'attention sur ces trois points.

Le Maire donne la parole à Étienne t'KINT de ROODENBEKE.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE indique que le site de la sécurité routière précise bien « le non-respect des signalisations imposant l'arrêt des véhicules, feu rouge, stop… ». Le feu jaune fixe évoqué par Jean-Loup KASTLER est bien marqué dedans. Le site de la sécurité routière, dans un effort de vulgarisation auprès de la population, parle de l'ensemble des infractions qui sont relevables pour un PV (à la volée). Cela signifie qu'un agent qui passe, qui n'a pas un outil de mesure typiquement pour la vitesse, ne peut pas noter que la personne roule à 135 km/h, puisqu'il n'a pas de radar avec lui. Il constate une vitesse manifestement excessive, mais il ne peut pas la quantifier. L'ensemble de ces pratiques sont connues et re-listées. Il existe un résumé, mais les textes de 2016 sont réglementaires et ont été repris. La Mairie n'a pas rajouté d'éléments par rapport à ce que la loi prévoit.

Ces sujets sont couverts dans les pratiques régulières. L'intérêt est de permettre, comme l'a indiqué Christian ALLIOD, aux agents d'effectuer les verbalisations à la volée sans devoir se retrouver dans chaque rue à chaque instant, mais en étant au poste devant les caméras qui couvrent l'ensemble de la Ville. Cela permet de gagner en efficacité, car ils peuvent surveiller cinq stops à la fois, plusieurs lignes continues... Cet aspect est pris en compte et les textes législatifs classiques ont été repris.

Le Maire donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER estime que cela signifie que la majorité accepte sa demande de modification pour la mention au sujet du Code de la route.

Le Maire le confirme.

Jean-Loup KASTLER relève les nombreuses plaintes de Ferneysiens au niveau de plusieurs endroits à Ferney-Voltaire. Au niveau de la Grand'Rue par exemple, le stop n'est jamais respecté par tous types de véhicules. Il est vrai qu'à certains moments, ce point peut susciter des questionnements quant à la sécurité des vélos. Il serait prudent de faire de l'éducation routière en direction des cyclistes, et plus particulièrement des jeunes, parce qu'à certains moments, ils ne se rendent pas compte du danger auquel ils s'exposent. Quand ils grillent un stop, il est évident qu'ils mettent leur vie en danger.

La question est de savoir comment verbaliser un vélo. Il est plus compliqué de verbaliser un vélo qu'une voiture, en raison de l'absence de plaque d'immatriculation. Il faut en tout cas mener des sensibilisations à cet endroit, et rappeler simplement que la Commune est vidéosurveillée à cet endroit. Un agent ne sera en effet pas présent derrière la vidéo de manière permanente. Le rappel peut avoir un effet dissuasif et l'objectif est d'éviter des collisions, car cet endroit est dangereux.

Quant aux dépôts d'ordures, l'élément du Code de la route qui permet de sanctionner n'est pas indiqué, ce qu'il trouve dommage.

Au vu des demandes formulées, le Maire souligne qu'il demandera aux services de retravailler sur les codes pour éviter, si le Conseil vient à se retrouver devant un tribunal, d'être repoussé. Il faudra toiletter à nouveau le sujet avec l'ensemble des codes.

Jean-Loup KASTLER indique que cela montre l'utilité de l'opposition, notamment pour vérifier les éléments réglementaires.

Le Maire note que l'opposition est parfois utile, mais que cela est rare.

Il prend l'exemple du stationnement au niveau de la voie des bus au centre Aumard. La nuit ou même la journée, il existe des caméras, et il estime que cela se voit bien. Ces stationnements sont dangereux. Il est demandé au Conseil municipal de valider ce projet en le toilettant à nouveau, en rajoutant les articles du Code de la route...

Christian LANDREAU, Rémi VINE-SPINELLI et Pierre-Marie PHILLIPS ont demandé la parole.

Rémi VINE-SPINELLI estime que la mise en place de la vidéoverbalisation représente un changement majeur. Il s'agit de questions de sécurité et il demande où se situe la Mairie par rapport à ces aspects. Il souhaiterait avoir – peut-être en amont d'une séance – les témoignages de la police municipale afin de discuter de ce qui se passe dans la Ville. Il trouve que cette démarche pourrait être intéressante. Il n'est pas membre de la commission en rapport avec ce sujet et il se peut que le point soit déjà abordé. La note est relativement succincte et n'indique pas les coûts économiques supplémentaires à la

vidéoverbalisation. Il aimerait pouvoir comparer ce point avec la potentielle embauche supplémentaire de policiers et ce qui serait, selon eux, le plus utile et le plus intéressant.

Le Maire prend le cas de Gex qui a mis en place un certain nombre d'actions avec des entreprises. Il a conscience du coût que ce sujet constitue. Un salaire chargé représente à peu près 40 000 euros, et un peu plus pour un policier municipal. À travers les amendes, il est tout à fait possible de le voir. Quant à la question de mettre quelqu'un toute la journée, il n'est pas possible d'agir n'importe comment dans la salle ou de visionner n'importe quoi.

Si certains souhaitent visiter le poste de police pour voir les caméras et la qualité du travail fourni depuis des années, il serait intéressant de l'organiser. Si les élus le souhaitent, cela peut être organisé dans les règles de la loi. L'intérêt est de voir un peu le travail qui peut être réalisé dans ce lieu. La qualité est au rendez-vous et plusieurs matériels ont été changés. Le vote a été réalisé tout à l'heure et la démarche s'inscrit dans la continuité de tout cela, ce qu'il trouve intéressant.

Il donne la parole à Dorian LACOMBE.

Dorian LACOMBE demande si les fruits de ces amendes ont plus ou moins été évalués ou budgétisés. Une partie de ces amendes sont traitées à Rennes, la Commune en récupère notamment pour ses programmes de mobilité.

Christian ALLIOD indique que *passages hors micro*.

Le Maire évoque, d'un côté, tout ce qui touche à la sécurité routière. En ce qui concerne les déchets, il s'agit d'un autre sujet. Des amendes tombent dans le budget de la Commune.

Dorian LACOMBE estime qu'il faudrait vraiment joindre l'utile à l'agréable afin de satisfaire certaines personnes dans la salle, en y mettant une fois pour toutes des caméras partout. Cela permettrait de s'assurer que tout le monde est visionné et puisse être amendé.

Christian LANDREAU souligne l'intérêt d'essayer d'être simple. Il demande si cela se fait 24 h/24.

Le Maire répond que pour verbaliser, il faut que la personne se trouve derrière la caméra à l'instant donné. Il n'est pas possible de verbaliser a *posteriori*.

Christian LANDREAU note que comme le sujet frise le ridicule, il se demande pourquoi ne pas mettre également quelqu'un 24 h/24 derrière la caméra en se relayant par tranche d'âge. Il estime qu'il faudrait aller jusqu'au bout de la démarche.

Le Maire demande si cette démarche frise le ridicule.

Christian LANDREAU le confirme.

Le Maire souhaite avoir des explications concernant le ridicule qu'évoque Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU indique que le montant de l'amende n'est pas clairement affiché.

Il explique pourquoi ce sujet frise le ridicule. La police municipale a pour missions de :

- être au contact de la Ville et de ses habitants ;
- leur faciliter les déplacements, etc., en termes de véhicules ;

- attirer l'attention sur ceux qui commettent des erreurs ou qui se comportent mal.

Il estime que la majorité a déserté la Ville, et que la vision de la majorité est différente de celle des habitants de la Ville. Devant la Poste, il existe une ligne blanche, mais personne ne la respecte, alors qu'il faut bien s'arrêter. Il veut bien dire que ce sujet ne frise pas le ridicule, à condition que des places de stationnement soient mises en place et que les personnes ne garent pas leur voiture sur le trottoir, pour des raisons de facilité. Il évoque le cas d'une personne se rendant à la boulangerie pour acheter du pain et devant garer son véhicule. Elle se retrouve dans l'obligation de garer sa voiture sur le trottoir pendant 2, 4 ou 5 min. Il demande s'il faudra verbaliser cette personne, mais aussi celle qui mettra son vélo sur le trottoir. Il faut penser à tout le monde, et ne pas faire de la discrimination, comme la majorité a l'habitude de faire. Tel est le sens du ridicule qu'il souhaite évoquer.

La police municipale n'a pas pour mission de verbaliser ou d'être derrière une vidéo, mais d'être dans la rue auprès des habitants, de faire de l'îlotage et, le cas échéant, de servir. Il est contre le sujet, mais il pourrait être pour s'il existait des places de stationnement adaptées. Il invite la majorité à se promener, en sortant, du côté du Levant. Elle verra ainsi des voitures garées sur les trottoirs partout. Les personnes n'ont pas d'autres choix que de garer leur voiture là. Il demande si la Mairie va verbaliser la population sans lui donner les équipements nécessaires, tout en construisant un maximum d'immeubles. Il demande si l'objectif derrière cette démarche est d'engraisser l'État parce qu'il manque de financement.

Cette délibération montre la petitesse du raisonnement du Conseil municipal en termes de collégialité. Il est membre du Conseil municipal et il parle en termes de collégialité. Il ne s'exclut pas. Il considère que cette approche est ridicule et qu'elle se présente avec un ton méprisant.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE précise que Dorian LACOMBE s'est enquis du coût de cela. Il ignore si Dorian LACOMBE peut l'entendre de là où il est.

Christian LANDREAU indique qu'il existe des poulaillers à côté. Il ne va pas s'abaisser à ce niveau.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE indique qu'il lui semble qu'il est du rôle de la police municipale de :

- verbaliser les personnes qui roulent mal pour faciliter la vie de celles qui respectent le Code de la route ;

- de faciliter la circulation des piétons en verbalisant les personnes qui garent leur voiture sur le trottoir.

Comme évoqué, concernant l'aspect budgétaire, qui relève plus du domaine d'expertise d'Étienne t'KINT de ROODENBEKE, il n'existe quasiment pas de coût supplémentaire, puisqu'il n'est pas prévu d'avoir un agent en plus. Un peu d'heures de travail seront consacrées à ce sujet, mais il ne s'agit pas d'un temps plein. Comme Christian ALLIOD l'a mentionné, le nombre d'heures consacrées sera ajusté en fonction de l'efficacité du dispositif. Le sujet pourra être abordé à nouveau lorsqu'ils auront une visibilité quant à la manière dont le système est lancé et au nombre d'heures nécessaires.

Concernant l'aspect des amendes, il rappelle que les amendes sont renvoyées à l'État, puis que l'État verse à la Commune une somme qui tient compte, à la suite d'un calcul compliqué, du nombre d'amendes à l'échelle nationale, d'un prorata d'un nombre de points. L'année dernière, la somme était de 140 000 euros, ce qui est relativement décorrélé de la nature des amendes que met la Commune. Elle est liée au nombre d'amendes que la Commune va poser. Le tarif est purement légal. Que la

personne soit ferneysienne ou suisse, à Ferney-Voltaire, l'amende est de 135 euros en cas de stationnement sur le trottoir, parce que cela met en danger les piétons.

Pierre-Marie PHILIPPS indique qu'il pensait qu'en étant souvent en Ville, Christian LANDREAU avait pu constater le niveau de désordre au sein de la Commune.

Pierre-Marie PHILIPPS précise qu'il pensait que Christian LANDREAU allait formuler une remarque utile, mais qu'il a encore tout faux ce soir, ce qu'il regrette. Comme Christian LANDREAU ne votera pas, son avis ne compte pas. Il n'a fait que dire n'importe quoi à chaque prise de parole.

Le Maire invite Christian LANDREAU à se calmer et à laisser Pierre-Marie PHILIPPS finir son intervention. Il s'agit d'une question de respect.

Pierre-Marie PHILIPPS précise que Christian LANDREAU ne se soucie pas du sujet, puisqu'il ne votera pas. Il estime que Christian LANDREAU préfère le désordre à la règle. Il préfère, pour sa part, la règle.

Il demande à Christian ALLIOD s'il existe déjà une date de la mise en œuvre effective du système, avec une articulation en nombre de semaines ou de mois. Quant à la question qui a été posée, mais qui a pris une autre tournure, par rapport au passage en 24 h/24, il l'a trouvée pertinente. Il n'est pas possible de passer en 24 h/24, parce qu'il faudrait 12 ou 14 APM. Cette approche n'est pas envisageable budgétairement. Au niveau des horaires de nuit, il faudra arriver à avoir un système tournant avec certains horaires où la police municipale pourra peut-être travailler tard le soir pour ce système. Il demande si une discussion avec les APM a déjà commencé dans ce sens.

Le Maire répond qu'à date, il existe six APM et un qui va le devenir. Il a réussi le concours et va suivre une formation de six mois à peu près. Il reste un ASVP. Aujourd'hui, l'effectif de la police municipale est donc de huit personnes, avec une secrétaire. En accord avec les APM, un travail sera mené avec Christian ALLIOD pour voir comment étaler la surveillance à différents niveaux. Au lieu de se retrouver dans les écoles à 8 h, il préférerait que les personnes soient parfois au centre Aumard à 19 h. Elles ne peuvent pas être seules et il existe également une question de masse. Lorsque la gendarmerie a réalisé l'opération récemment, ils ont été au nombre de 15.

Pierre-Marie PHILIPPS explique qu'il ne parlait pas de faire travailler les APM tard après 18 h. S'il était possible de faire un « 20 h » un soir par semaine tournant, cette démarche représenterait déjà un point positif. Il faisait référence au système de vidéoverbalisation tard après 20 h.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE précise qu'il n'est pas possible de le faire.

Le Maire précise qu'il est toujours possible de le faire, mais qu'il faudra modifier les temps de travail. Ces évolutions sont possibles. Il prend l'exemple de Gex, et indique qu'ils ont mis un ASVP derrière la caméra parce qu'il s'agit d'un reclassement. La journée, la personne se trouve devant les caméras. Peu de communes le font dans la Région parce que cela représente un coût faramineux.

Nicolas KRAUSZ s'enquiert des bilans de Gex.

Le Maire répond qu'il ne dispose pas des résultats et qu'il parle de la vidéoverbalisation. Selon lui, le plus intéressant est de voir, avec Christian ALLIOD, les actions pouvant être mises en place concernant les dépôts d'ordures. Gex est différent de Ferney-Voltaire. À Gex, lorsqu'une voiture passe, il est possible de lire la plaque. À Ferney-Voltaire, les habitants sont souvent à pied et viennent jeter les déchets, ce qui complique la situation.

Christian ALLIOD précise que par rapport au délai de mise en œuvre, comme indiqué dans la note de synthèse, il fallait, d'un point de vue réglementaire, mener une campagne d'affichage via des panneaux en entrée de ville. Ils sont posés. Après cette note de synthèse, une tarification exclusive concernant les dépôts sauvages (ordures ménagères et autres) sera mise en œuvre. Une fois ces deux notes de synthèse votées, il sera possible de rentrer dans le processus de vidéoverbalisation.

Le Maire donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER indique que la question est aussi celle du temps de service accordé à ce sujet. Au-delà du sujet des outrances, la police municipale est aussi une police de contact. Il ne faut pas que l'excès de temps passé à travailler sur cette surveillance fasse perdre une proximité entre la police et les personnes. Il faut un échange courtois quant à ce que savent faire les policiers municipaux. Il a été constaté que l'approche pédagogique ne fonctionne pas tout le temps et qu'il est nécessaire d'appliquer des sanctions. Il estime qu'il serait pertinent de se mettre d'accord, dans le cadre d'une autre délibération peut-être, quant au temps attribué à ce sujet. En ce qui concerne la verbalisation en temps réel, il demande comment garantir qu'elle se fera en temps réel.

Le Maire répond que lorsque l'agent prend la photo, le temps s'affiche. Le logiciel, très performant, sait qu'à tel moment, cela passe, ce qui permet de déterminer l'heure et l'agent concerné.

Jean-Loup KASTLER demande si ce logiciel est privé ou s'il a été choisi par la...

Le Maire répond que la Mairie s'est fait aider par la gendarmerie à tout point de vue dans le montage du processus. Telle est la raison pour laquelle il a précisé qu'il est pour l'organisation de visites afin de voir comment cela fonctionne dans les règles de l'art. Il est parfois surprenant de constater, comme indiqué tout à l'heure, des incivilités dans la Ville. Les gendarmes réquisitionnent à peu près tous les jours les caméras. Ils viennent récupérer des images parce que les caméras filment la Ville 24 h/24. Elles sont même capables de filmer la nuit. Il existe des sollicitations constantes de la gendarmerie et ils font également leur travail. La Mairie joue un rôle de facilitateur, mais il est d'accord avec le fait qu'il n'est pas possible de tout faire derrière un écran. Il faut de l'humain derrière et les policiers municipaux qui réalisent un bon travail continuent à le faire. Que ce soit pour les écoles ou pour d'autres sujets, ils sont tout le temps là. Le Maire indique toutefois que cet outil est assez intéressant pour éviter, comme évoqué, des « fous furieux ».

Concernant la délibération, Jean-Loup KASTLER trouve que l'attente a bien été longue entre la pose des caméras, la mise en service du contrôle et la verbalisation possible. Cela fait des années que le problème existe, avec des caméras non adaptées au réseau et des images non exploitables. Toutes les personnes qui ont déposé des plaintes en gendarmerie en ont bien conscience. Jean-Loup KASTLER estime que ce retour sur investissement est bien tardif.

Le Maire explique que cela fait deux ans et demi que la Mairie investit dans un nouveau système. Il faut rappeler qu'à l'époque, en 2015, lorsqu'ils avaient investi, ils avaient été suivis par la gendarmerie avec le matériel qui leur avait été donné. Aujourd'hui, ils doivent retravailler avec d'autres éléments et disposent de caméras beaucoup plus performantes. Ils ont fait un bon travail et même avec ces caméras que Jean-Loup KASTLER trouve obsolètes, ils ont fait un très bon travail.

Il donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS souligne la nécessité de bien distinguer la vidéoverbalisation de la vidéoprotection. La vidéoprotection désigne le système en place depuis presque 10 ans et elle

enregistre tout ce qui se passe, mais le visionnage n'est possible que sur commission rogatoire. Ils n'ont donc pas le droit d'accès aux images et le visionnage ne se fait que sur saisie de la justice. La vidéoverbalisation, quant à elle, utilise le système de réseau existant, mais avec un fonctionnement...

Pierre-Marie PHILIPPS mentionne qu'il s'agit des mêmes caméras.

Pierre-Marie PHILIPPS note que la vidéoverbalisation avait été annoncée il y a trois ans. Il mentionne toutefois qu'elle est en place maintenant.

Le Maire propose de passer au vote.

Christian LANDREAU quitte la salle.

Christian LANDREAU est considéré comme absent pour ce point 4, celui-ci ayant quitté la salle lors du vote.

Vu l'avis favorable de la Commission Sécurité Économie Locale réunie le 15 janvier 2025, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide par 26 voix pour, et une abstention (Rémi VINE-SPINELLI), la mise en fonction de la procédure de vidéoverbalisation comme moyen de lutte contre les incivilités et l'insécurité routière grandissante. Il donne par 26 voix pour, et une abstention (Rémi VINE-SPINELLI) tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document s'y rapportant.

Le Maire remercie le Conseil municipal.

Christian LANDREAU rejoint la salle.

5. Adoption d'une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets.

Le Maire indique que le point 5 est aussi un point lourd. Il passe la parole à Christian ALLIOD.

Christian ALLIOD explique que par rapport à la problématique des déchets, depuis plusieurs années, la Mairie essaie de se battre, d'informer et de sensibiliser par le biais de l'Agglomération et de la Commune. Elle mène un certain nombre d'investissements pour essayer de sensibiliser aux bons gestes, notamment par rapport au tri et à la réduction des ordures ménagères.

Force est de constater qu'aujourd'hui, elle est malheureusement confrontée de plus en plus à des incivilités qui proviennent des habitants et de l'extérieur. D'autres personnes d'un autre territoire, voire d'un autre pays, participent en effet à ce déploiement d'ordures ménagères, et notamment des entreprises. Voilà pourquoi il est proposé au Conseil municipal d'adopter une amende administrative pour dépôts sauvages de déchets, sachant qu'elle est relative aux articles R. 632-1 et R. 635-8 du Code pénal, qui interdisent et sanctionnent d'une peine d'amende le dépôt de déchets.

Face à cette recrudescence de dépôts sauvages et de déchets constatée au niveau du territoire, les agents municipaux doivent intervenir en supplément des prestations d'enlèvement des déchets, engageant des frais supplémentaires pour la collectivité. Deux agents en permanence réalisent en effet ce travail exclusivement pour la Ville, alors que les prestations et la compétence ne sont pas du tout communales. Le Maire est chargé de réprimer les dépôts sauvages, définis juridiquement comme étant un abandon de déchets dans des conditions illégales. Il est proposé au Conseil municipal d'instaurer une amende administrative pour toute personne auteure d'un dépôt sauvage et de fixer ainsi le montant de l'amende administrative forfaitaire. Comme indiqué, il existe un tableau qui donne le détail de la tarification spécifique, en fonction du type de déchets, que ce soit des déchets ménagers, textiles,

plastiques ou déchets verts, mais également des produits dits dangereux, que ce soit de l'amiante, des batteries, etc. Pour les déchets ménagers, ils seront mesurés en mètres cubes. À partir du moment où quelqu'un viendra déposer un déchet d'une taille inférieure à un mètre cube, l'amende sera de 300 euros.

Pour terminer avec cette note de synthèse, il est aussi demandé au Conseil municipal de :

- de préciser que la procédure administrative engagée à l'encontre du contrevenant ne fait pas obstacle à l'application des sanctions pénales par le tribunal judiciaire ;
- de donner tout pouvoir au Maire ou à son représentant légal pour signer les pièces nécessaires ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Maire mentionne qu'ils ont également regardé ce qui se passait à Annemasse et dans les autres collectivités. La sanction est bien plus sévère à Annemasse et à Gex. Pour les déchets ménagers de moins d'un mètre cube, l'amende est de 500 euros. Ferney-Voltaire a décidé de procéder autrement, avec une amende à 300 euros, même si ce montant reste important.

Il donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER indique qu'il pourrait dire que cette amende existe enfin, surtout face à l'ampleur des dégâts. Il souhaiterait apporter une précision et formuler une demande complémentaire parce qu'en tant que Commune, il faudrait également avancer sur d'autres plans. Personnellement, il s'est beaucoup intéressé à la question et il a fait faire des constats d'huissier concernant ce sujet. Il a pu observer que cette question constitue un facteur de stigmatisation des populations qui vivent dans les habitations collectives et les logements sociaux. Christian LANDREAU a d'ailleurs l'élégance de rappeler que Jean-Loup KASTLER en fait partie. Il confirme que les fonctionnaires de l'Éducation nationale ne gagnent pas si bien leur vie.

Christian LANDREAU précise que *passages hors micro.*

Jean-Loup KASTLER indique qu'il pourrait poursuivre Christian LANDREAU pour avoir tenu des propos de ce type, comme d'autres le feraient. Il est en effet bien en deçà des critères qui feraient qu'il dépasserait la possibilité d'y loger.

Le Maire invite Jean-Loup KASTLER à recentrer le débat.

Jean-Loup KASTLER informe qu'un certain nombre de personnes logent dans des logements sociaux dont il fait partie et qu'elles sont stigmatisées dans ces circonstances. Il est en effet indiqué : « Regardez ce qui se passe dans les logements collectifs, ces gens qui se comportent mal, etc. ». Il a pu constater, devant l'immeuble en logement social dans lequel il habite, que les personnes qui venaient jeter leurs poubelles et les amasser en dessous étaient des personnes extérieures à l'immeuble et qu'elles sont, pour partie, extérieures à la Commune. Il est souvent considéré que ce sont des personnes d'autres pays qui viendraient, en traversant la frontière, jeter leurs poubelles. Il se peut que tel soit le cas. Il a constaté cependant qu'il existe visiblement des personnes – cela rejoint un autre problème – qui logent dans la Commune de façon temporaire sous forme d'Airbnb. Ceux qui louent les appartements ne leur donnent pas le badge, sauf qu'il est demandé aux locataires, dans les conditions de location, de jeter leurs poubelles.

Au-delà de cette amende, il fait part d'une proposition. Il n'a pas idée de la faisabilité de cette démarche, mais il estime que :

1. la Commune pourrait peut-être regarder les logements qui sont mis en disponibilité sur certains sites Internet dont il ne fera pas la publicité ;

2. elle leur demande que, dans les réclamations qui sont formulées, les poubelles soient bien jetées dans les bacs et pas n'importe où.

Jean-Loup KASTLER ajoute qu'il a même pris la photo d'une de ces personnes en train de venir déposer une « poubelle Airbnb ». Elle l'a déposée à côté du bac. Derrière, ceux qui habitent dans des logements sociaux subissent une stigmatisation, ce qu'il trouve triste. Telle est sa première demande.

Concernant la stigmatisation, le Maire indique que la compétence des ordures ménagères relève bien de l'Agglomération. Ce problème des Airbnb est bien réel. À l'entrée d'un logement, aucune explication n'est fournie et aucun badge n'est donné. Il revient à l'Agglomération de réaliser une communication et de se rapprocher des bailleurs. L'intérêt n'est pas non plus, comme l'évoque Jean-Loup KASTLER, de créer des contraintes à tout le monde. Il existe un manque d'informations à ce niveau, mais parfois aussi une mauvaise volonté. Il rejoint les propos de Jean-Loup KASTLER et il refuse de dire que tel quartier de Ferney-Voltaire soit plus sale que les autres. Tel n'est pas le sujet.

Il prend le cas de l'église et le sujet saute clairement aux yeux tous les jours. La caméra, quant à elle, va être très utile. Il est bien constaté d'où les déchets viennent. Il n'est pas non plus fou, et il existe même des vidéos qui lui sont envoyées. Il y a matière à travailler. Il relève également le manque de volonté de certains habitants de badger et il revient à la Mairie de les attraper. Le système présenté sera relativement puissant, si les élus souhaitent bien le voter.

Il donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS s'étonne que le système de Gex n'ait pas été reproduit, sachant que cette démarche aurait donné une idée de cohérence territoriale. Il ne faudrait pas non plus que le montant de l'amende à Ferney (montant inférieur) incite les personnes à mettre leurs déchets à Ferney-Voltaire plutôt qu'à Gex. Il propose de mettre exactement les mêmes montants.

Le Maire souligne la nécessité de toujours avoir une nuance dans les actions entreprises. Une amende de 500 euros est particulièrement conséquente, quel que soit le revenu de chacun. Il pense cependant qu'il est possible de revenir sur le sujet après, puisqu'une délibération peut être revue. Pour les tout premiers déchets de la liste, une légère variation a été réalisée dans un souci de modération. Pour les déchets comme les pneus, l'amende commence à 1 500 euros, ce qu'il trouve cohérent. Cela montre que pour le reste, Ferney-Voltaire a gardé les mêmes tarifs que ceux de Gex.

Nicolas KRAUSZ mentionne que le sujet des dépôts d'ordures sauvages au pied des poubelles a beaucoup été évoqué. Les abords de la RD35 se trouvent également dans un état catastrophique. Il précise n'avoir jamais vu une telle situation depuis 10 ans. Il pense qu'il existe aussi un problème de nettoyage. Il n'est pas évident de nettoyer à cet endroit, surtout avec les voitures. Les pollutions sont importantes, sachant que tout se déverse directement dans le ruisseau. Il s'agit d'un vrai sujet et il pense qu'au niveau des abords, des personnes en voiture jettent visiblement des ordures, d'autant plus avec le niveau d'embouteillage à cet endroit. Il pense qu'il faudrait également signaler qu'il est interdit de jeter des déchets à ces endroits.

Le Maire invite Nicolas KRAUSZ à aller au bois des Mouilles où il existe des camions entiers. La quantité des déchets est bien supérieure à 5 m³. Il estime qu'il sera difficile de faire payer l'amende à cette population. Il évoque également des entreprises qui ne respectent pas les règles.

Il donne la parole à Dorian LACOMBE, puis à Christian LANDREAU.

Dorian LACOMBE indique qu'il accueille favorablement cette résolution. Il pense que les tarifs sont assez importants et il trouve nécessaire d'accompagner cette démarche avec une campagne de communication adéquate. Il ne faut pas que cela tombe comme un coup de massue par rapport à l'affichage public à côté des conteneurs. Concernant les déchets ménagers, il demande comment la Mairie procédera concrètement, à part si la personne est prise en flagrant délit : commencer à ouvrir les sacs-poubelle, demander aux personnes de retrouver des enveloppes, des cartons...

Le Maire répond que si la personne est prise en flagrant délit, elle est verbalisable.

Dorian LACOMBE ajoute que dans certaines villes qu'il a vues à l'étranger, il existe des brigades entières qui ouvrent et inspectent les sacs noirs ou les sacs laissés au sol. Il demande si tel sera aussi le cas à Ferney-Voltaire.

Le Maire confirme l'autopsie du sac. La situation reste cependant compliquée, puisque les agents de l'Agglomération et de la police municipale ont arrêté de la réaliser. La plupart des actions qui ont été menées dans ce sens, au niveau de la justice, ont été annulées.

Dorian LACOMBE constate que dans les décisions prises par le Maire, il existe une location de bennes de traitement des déchets. Il demande si elle est destinée aux déchets de la Commune.

Le Maire le confirme. Il souligne la quantité importante de déchets qui sont ramenés tous les jours au service technique. Les camions sont pleins et il existe des équipes pour les espaces verts. Il évoque aussi la quantité importante de déchets qui sont récupérés.

Il donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU précise que par sincérité, il aimerait ne pas entendre que les personnes qui viennent jeter leurs poubelles à Ferney-Voltaire sont celles qui viennent d'ailleurs. Il a conscience de quelques difficultés entre les voitures de fonction et les voitures de service, mais beaucoup ont des voitures de service ou de fonction. Ce n'est pas parce que la plaque de voiture de certaines personnes est étrangère qu'il faut considérer qu'elles viennent de l'extérieur lorsqu'elles jettent leurs poubelles à Ferney-Voltaire.

Pour verbaliser les personnes, il demande où se cacheront les agents verbalisateurs. Il prend les cas de figure suivants :

- se cacher dans une autre poubelle pour dire : « Coucou, je t'ai pris la main dans le sac » ;
- monter sur les arbres pour se dire : « Je l'ai vu, je descends de l'arbre, je vais le verbaliser ».

Quand il manque des poubelles et que les personnes constatent que certaines poubelles sont pleines, elles mettent un sac à côté. Derrière le carrefour, il existe des poubelles destinées aux verres. À certains moments de l'année, pour des raisons diverses, ces poubelles sont pleines. Il demande donc comment il est censé faire pour jeter les bouteilles. Il demande si le Maire mettra une pancarte en précisant : « Monsieur le Maire vous recommande de rentrer chez vous avec vos bouteilles ».

Christian LANDREAU dit bravo. Il ironise en précisant que l'intelligence règne au sein du Conseil municipal.

Le Maire précise qu'il existe énormément d'endroits où les poubelles peuvent être mises.

Christian LANDREAU note qu'il doit faire le tour pour trouver de la place. Il demande où il garera sa voiture et s'il doit la garer sur un trottoir. Il faut maintenir cette logique du ridicule jusqu'au bout.

Le Maire précise que Christian LANDREAU est celui qui se montre ridicule.

Christian LANDREAU mentionne que s'il est ridicule, tant mieux. Il ne cache pas son ridicule.

Le Maire invite à Christian LANDREAU à finir son intervention.

Christian LANDREAU prend un autre exemple : il souhaite jeter un sac après avoir déjeuné ou après avoir fait les courses, mais la poubelle de rue est pleine. Il demande ce qu'il est censé faire : continuer à chercher une autre poubelle ou mettre le sac par terre.

Le Maire conseille à Christian LANDREAU d'aller au Japon.

Christian LANDREAU répond que faire preuve d'un peu plus d'intelligence au sein du Conseil municipal fera avancer les choses dans l'intérêt des Ferneysiens.

La Maire indique qu'aujourd'hui, l'entrée des poubelles de rue est réduite et qu'elles se remplissent très rapidement. Les services les ramassent tout le temps et il les a d'ailleurs remerciés. Il ajoute que devant la poste, il existe de nombreux colis. Des box ont été créés, mais des problèmes de cartons sont constatés. Ils se remplissent également très rapidement. Un travail est mené à ce niveau.

Si les poubelles sont pleines, le meilleur geste à adopter est de garder les déchets et d'attendre. Il s'agit d'une question de civisme.

Il donne la parole à Étienne t'KINT de ROODENBEKE.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE indique que lorsque la poubelle est pleine, il ne faut pas laisser par terre les déchets. Cela relève de l'éducation et elle consiste à penser à l'hygiène publique avant de penser à soi.

Quant à la question de savoir où les agents devront se cacher, tel est l'intérêt de la note de synthèse et de la vidéoverbalisation. Il note que le sujet excite Christian LANDREAU, mais le sujet des poubelles n'est pas si excitant que cela. Il lui demande de se calmer un peu. Il indique que parfois, les personnes ne voient pas les agents. La caméra permet de verbaliser les personnes sans être dans la rue. Une partie des habitants assument parfaitement le fait qu'à 8 h 30, en arrivant à l'école avec leurs enfants, posent les poubelles là, partant du principe qu'ils ne vont pas parcourir 50 m de plus. Même des élus en Conseil municipal leur disent que cette approche est parfaitement légitime.

Concernant la question des tarifs, un désaccord est survenu en commission. Il pense qu'il faudrait opter pour des amendes d'un montant plus important. Aucune excuse ne peut justifier le fait de poser un sac-poubelle de 50 L en pied de colonne et les personnes en ont bien conscience. Il entend bien les problèmes dans les Airbnb. Les locataires des Airbnb ne laissent pas leurs poubelles dans l'appartement, mais dans la rue, parce qu'ils craignent la punition des bailleurs. Pour le cas des logements sociaux, le bailleur n'a d'ailleurs pas toujours le droit de mettre son bien en sous-location.

Il existe même des problèmes de sous occupation dans certains logements. Il ne voit pas pourquoi il faudrait montrer de la gentillesse envers ceux qui laissent leurs poubelles dans la rue.

Jean-Loup KASTLER note qu'à Ferney-Voltaire, le sujet des déchets passionne négativement les personnes, parce qu'elles en ont assez. Il faut faire attention par rapport à ce sujet, parce que la majorité parle des incivilités, des illégalités et notamment des mises en location illégales de logements sociaux. Il n'a pas vu de personnes qui louaient leur logement en logement social. Il a cependant constaté des personnes propriétaires d'habitations privées qui louent leur logement en Airbnb. Le problème réside dans le fait que les locataires viennent mettre leurs poubelles devant des logements sociaux. Ces derniers sont occupés par des personnes qui ont déjà suffisamment de difficultés pour en plus se retrouver avec des poubelles accumulées en bas de chez elles.

Jean-Loup KASTLER indique que les personnes l'ignorent, mais que cela tombe en face de ces endroits.

Il insiste sur la nécessité d'être complet dans la gestion des déchets. Il existe un problème d'incivilité et il est appréciable de pouvoir le gérer de ce point de vue, avec la vidéosurveillance, etc. Le problème réside dans le fait que l'identification de la personne via la vidéosurveillance ne va pas toujours être évidente. De ce point de vue, les propos de Christian LANDREAU portent une certaine part de vérité. À moins que la personne vienne avec sa voiture, que la plaque soit identifiable et qu'il soit bien constaté que la personne sort de sa voiture avec le sac, il sera difficile de l'identifier clairement. Elle ne viendra certainement pas avec le visage découvert à la vue de la caméra en faisant un large sourire pour qu'elle puisse être prise en photo. Des idiots le feront peut-être une fois, mais pas deux. Il ne pense en tout cas pas que cette mesure soit la panacée absolue.

Il revient sur un autre élément que la majorité n'a pas encore souhaité engager, mais qui lui semble important. Il a été dit que la Communauté d'agglomération avait une double convention, la première pour ramasser à l'intérieur des bacs et la deuxième pour ramasser les sacs autour des bacs. À l'impasse de l'Ouye, pour ne pas citer des lieux qu'il connaît, les sacs-poubelle restent autour des bacs au point qu'ils en gênent, voire en empêchent l'accès pour les locataires. Ces derniers sont obligés de retirer les sacs-poubelle pour accéder aux bacs. Cette situation reflète ce que les personnes et les familles vivent, parce que parfois, les jeunes sont chargés de jeter les poubelles. Des rats grouillent autour et les personnes doivent tirer les sacs. Elles sont donc en colère, ce qu'il comprend tout à fait. Il est vrai qu'il existe des incivilités et qu'il faut sanctionner, mais Suez doit également respecter son contrat. Il faut qu'à un moment donné, les sacs qui se trouvent autour des conteneurs soient ramassés, parce qu'il n'est pas prudent de laisser l'insalubrité s'installer dans la Ville. Il met l'accent sur la nécessité de sanctionner et de faire en sorte que les sacs soient ramassés.

Pierre-Marie PHILIPPS a proposé de prendre exemple sur Gex. Cela est peut-être valable pour les amendes, mais certainement en matière de gestion des déchets. Il relève en effet des irrégularités en matière de gestion des déchets à Gex et même des polémiques. Il n'existe pas que des satisfecit.

Le Maire mentionne que les contrats de Suez sont remis à l'étude avec de profondes modifications. Pour Ferney-Voltaire, Christian ALLIOD et Chun-Jy LY travaillent à nouveau sur l'expérimentation, c'est-à-dire sur le fait de revenir aux bacs à roulettes dans les collectifs, ce qui fonctionnait plutôt très bien, et de revenir aux tantièmes. Un travail est mené à ce niveau. La Commune de Ferney-Voltaire est la Commune pilote et elle a lutté parce que le sujet n'est pas évident.

Concernant le contrôle et le ramassage, il indique qu'il n'est pas du tout content en tant que Maire. Un transfert de charges est réalisé aujourd'hui pour que les services ramassent les poubelles que Suez ne

ramasse pas. Il ne trouve pas cette situation acceptable et il l'a encore précisé à nouveau. Aujourd'hui, il n'est plus possible de laisser ces montagnes d'ordures. Il a donc demandé à l'Agglomération de renforcer le contrat de Suez.

Le Maire précise que cela va démarrer et qu'il communiquera les documents. Il faut rappeler que Suez, dans ce cas, doit changer aussi les véhicules dont il dispose.

Jean-Loup KASTLER demande si la Mairie dispose déjà de la convention qui permet le ramassage autour.

Le Maire répond que cette convention existe. Ce sujet a cependant fait l'objet d'un nouveau débat, parce que cela ne fonctionnait pas totalement. Il essaiera de communiquer le plus rapidement possible les nouveautés portant sur le ramassage des ordures ménagères, des encombrants....

Jean-Loup KASTLER indique qu'il serait appréciable que le Maire communique même les conventions.

Le Maire indique qu'il les transmettra s'il peut les avoir. Il note toutefois qu'un document devrait arriver pour la pleine information du Conseil municipal.

Il considère que le débat a été constructif. Il propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, instaure par 27 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) une amende administrative pour toute personne, auteure d'un dépôt sauvage. Il fixe par 27 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) ainsi le montant de l'amende administrative forfaitaire. Il précise par 27 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) que la procédure administrative engagée à l'encontre des contrevenants ne fait pas obstacle à l'application d'une sanction pénale par le tribunal judiciaire. Et il donne par 27 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant légal, pour signer les pièces nécessaires ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Maire remercie le Conseil municipal.

6. Convention entre la Ville de Ferney-Voltaire et l'École privée sous contrat d'association Saint-Vincent pour l'application de la participation communale.

Le Maire indique qu'il s'agit d'une convention que la Ville de Ferney-Voltaire a avec l'école Saint-Vincent. Il donne la parole à Valérie MOUNY.

Valérie MOUNY note qu'elle ne lira pas les décrets et autres éléments. Elle rappelle simplement qu'en tant que Commune, Ferney-Voltaire se doit de participer au paiement de cette subvention. Le décret 60-389 du 22 avril 1960 précise qu'en aucun cas, les avantages consentis par les collectivités publiques pour le fonctionnement des classes sous contrat d'association ne peuvent être proportionnellement supérieurs à ceux consentis par les mêmes collectivités et dans le même domaine aux classes des établissements d'enseignement public correspondant du même ressort territorial. Cela signifie que :

- pour les élèves ferneysiens en élémentaire, le coût s'élève à 704 euros ;
- pour les élèves ferneysiens en maternelle, le coût s'élève à 2 300 euros. Il s'agit du coût par élève réel pour les classes de Jean Calas et de Florian.

La Commune octroie la même somme pour l'école Saint-Vincent. Cette école a le droit également de profiter des établissements communaux, comme la médiathèque, la piscine, etc.

Il est donc demandé au Conseil municipal de :

- approuver la convention entre la Ville de Ferney-Voltaire et l'école privée sous contrat d'association de Saint-Vincent pour l'application de la participation communale versée en 2025 pour un montant de 108 584 euros ;

- autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer tout document s'y rapportant.

En l'absence de questions, le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 24 voix pour et quatre abstentions (Jean-Loup KASTLER, Françoise JEAN-ALEXIS (par procuration), Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) la convention entre la Ville de Ferney-Voltaire et l'école privée sous contrat d'association Saint-Vincent pour l'application de la participation communale qui s'élève à 108 584 € versée en 2025 au titre de l'année scolaire 2023-2024. Il autorise par 24 voix pour et quatre abstentions (Jean-Loup KASTLER, Françoise JEAN-ALEXIS (par procuration), Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire remercie le Conseil municipal.

7. Modification de la carte scolaire de Ferney-Voltaire.

Le Maire passe la parole à Valérie MOUNY.

Valérie MOUNY informe que la carte scolaire actuellement en vigueur découpe en trois zones géographiques les quartiers affectés à chacune des trois écoles de Ferney-Voltaire :

- l'Ouest à Jean de La Fontaine ;

- le Nord à Jean Calas ;

- le Sud-Est à Florian.

L'école Jean Calas compte actuellement 12 classes, avec un effectif de 318 élèves. L'école Florian compte 16 classes, avec 400 élèves, et l'école Jean de La Fontaine compte 15 classes, avec 400 élèves. Elle note donc en moyenne 27 élèves par classe pour l'école Jean de La Fontaine, 25 pour l'école Florian et 26,5 pour l'école Jean Calas. Le secteur du Levant Nord est actuellement en pleine construction. La nouvelle carte scolaire propose le nouveau découpage établi en commission scolaire et approuvé par l'ensemble des enseignants, des directeurs et de l'inspecteur d'académie : mettre la ruelle Saint-Germain dans la zone du Châtelard sur l'école Jean Calas, au lieu de l'école Florian actuellement, pour des raisons de proximité avec Jean Calas. Cette ruelle n'est pas significative en termes d'effectifs potentiellement additionnels. La zone du Châtelard comprend uniquement les adresses rue de Meyrin du numéro 1 à 51, déjà affectées à l'école Jean Calas, et la ruelle Saint-Germain actuellement sur le secteur de Florian.

La commission Scolaire et Jeunesse, réunie le 21 janvier 2025, s'est montrée favorable à ces changements. Il est demandé au Conseil municipal de :

- approuver les modifications d'affectation du chemin de Collex, chemin du Levant, et de la rue de Versoix du numéro 45 au 64, actuellement affectés à l'école Jean Calas sur le secteur de l'école Florian ;

- approuver la modification d'affectation de la ruelle Saint-Germain (secteur Châtelard), actuellement affectée à l'école Florian sur le secteur de l'école Jean Calas ;

- autoriser le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire remercie Valérie MOUNY.

Il donne la parole à Jean-Loup KASTLER, puis à Pierre-Marie PHILIPPS.

Jean-Loup KASTLER précise que ces changements de carte scolaire sont assez classiques dans une Commune comme Ferney-Voltaire qui évolue. Il trouve qu'il faudrait que le privé ait également une obligation minimale de mixité sociale, ce qui n'est malheureusement pas le cas à Ferney-Voltaire. Il estime qu'une plus grande discussion autour de ce sujet devrait être menée.

Quant à la question des changements de secteur, il en existe dans certaines communes. Il faut aussi faire attention à la rupture de socialisation pour les élèves. Il trouve que la démarche ne pose pas problème pour les élèves qui entrent à l'école, mais pas pour ceux qui ont déjà commencé leur scolarité. Il trouve assez cruel de redistribuer ces élèves.

Valérie MOUNY explique que cela est lié à des dérogations sur des critères très spécifiques et que la poursuite de scolarité en fait partie. Il n'existe pas de changement à ce niveau. Le sujet de la fratrie et celui de la poursuite de scolarité restent intacts.

Concernant la fratrie, Jean-Loup KASTLER demande si les autres peuvent suivre dans le cas où l'un aurait déjà commencé.

Le Maire le confirme. Cela dépend de l'avis et du souhait des parents.

Valérie MOUNY ajoute que la Commune essaie d'aider les familles.

Le Maire donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS indique qu'il s'inquiétait de voir que les enfants qui étaient à l'avenue de Vessy étaient scolarisés à Calas. Il constate que tel était déjà le cas précédemment.

Le Maire donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU précise que sa question s'adresse à Jean-Loup KASTLER, son éminent collègue de gauche. Jean-Loup KASTLER a en effet indiqué qu'il déplorait l'absence de mixité sociale dans le privé. Il est très bien que chacun dise ce qu'il souhaite, mais il ne faut pas dire des bêtises au sein du Conseil municipal. Il lui demande les éléments de preuve qu'il peut apporter.

Jean-Loup KASTLER évoque les enquêtes sociologiques sur 20 ans au niveau de tout le territoire français, y compris à Ferney-Voltaire.

Le Maire informe que la Commune entretient des rapports très amicaux avec l'école Saint-Vincent. Elle l'encourage à prendre plus d'enfants de Ferney-Voltaire, en raison des demandes des parents.

Quant au sujet du respect, la Mairie participe au conseil d'école, mais aussi à d'autres sujets. Elle fait preuve de vigilance. Plusieurs parents viennent de différentes croyances à Saint-Vincent et ils sont bien accueillis. Il s'agit de choix parentaux.

Il donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS indique que dans le budget, des travaux de construction de dalle à Jean Calas sont prévus cette année. Ce projet de travaux de construction ne peut que faire rebaisser le nombre d'élèves par classe à Jean Calas, sachant le souhait d'avoir des ouvertures de classe. Il estime que cela signifie que cette carte scolaire sera encore revisitée prochainement.

Le Maire répond que la carte scolaire sera tout le temps revisité. Il part d'un phénomène constaté à Ferney-Voltaire : moins de naissances et moins d'arrivées dans les maternelles. Cette situation a été constatée avec l'inspecteur, que ce soit à Ferney-Voltaire ou ailleurs. Aujourd'hui, les projections ne s'inscrivent pas dans une augmentation du nombre d'élèves. Il s'agit d'un fait indéniable. Ferney-Voltaire échappe à certains sujets, au vu de l'augmentation de la population, mais dans les faits, il relève moins de petits en maternelle.

Pierre-Marie PHILIPPS répond que cette situation peut très bien être expliquée. La Ville n'attire pas pour l'instant les familles. Un important travail doit être mené pour que, dans le futur, elle n'accueille pas que des personnes de passage et qui s'échinent à partir dans les collines voisines plus tard.

Le Maire dénonce un certain nombre de points. Ferney-Voltaire a 28 % de logements sociaux. Par rapport au peuplement, les familles nombreuses à Ferney-Voltaire sont relativement présentes, surtout dans les PLAI. Il n'est pas de la vocation de Ferney-Voltaire d'accueillir tous les PLAI du Pays de Gex. Il fait en tout cas attention à ce que toutes ces familles se sentent bien.

Il ne se réjouit pas de constater des collectivités en carence. Il relève un autre phénomène : la construction de moins en moins de T5 et de T4, alors que Ferney-Voltaire construit du T2 et du T3. Il se bat également par rapport à ce sujet, parce qu'il va falloir revoir et revisiter les règles à ce niveau.

Le Maire indique que l'urbanisme est un autre sujet. Dans les logements sociaux, il existe des typologies et des éléments sont imposés. Il les impose dans le Pays de Gex : PLAI, PLUS ou PLS, avec des T1, des T2, des T3, des T4, voire des T5. Aujourd'hui, les demandes sont tellement importantes, avec bientôt 6 000 demandes de logements sociaux dans le Pays de Gex. La Commune a pris presque 2 000 demandes en peu de temps. Ferney-Voltaire est la Ville la plus demandée et il invite les élus à se demander quelle en est la raison. La Commune a des services, des facilités, un très bon Maire...

Il propose de passer au vote.

Vu l'avis favorable de la commission Scolaire et Jeunesse réunie le 21 janvier 2025, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, modifie par 27 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) l'affectation du chemin de Collex, chemin du Levant et de la rue de Versoix du n°45 au 64, actuellement affectés à l'école Jean Calas sur le secteur de l'école Florian. Il modifie également par 27 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) l'affectation de la ruelle Saint-Germain (secteur Châtelard), actuellement affectée à l'école Florian sur le secteur de l'école Jean Calas. Et il autorise par 27 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou un adjoint délégué, à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire remercie le Conseil municipal.

8. Tarifs spécifiques service enfance.

Le Maire passe la parole à Valérie MOUNY.

Valérie MOUNY indique que la délibération 2024-051 du 9 juillet 2024 portant sur la modification des tarifs communaux, notamment concernant le service enfance, a revu les tarifs à compter du premier janvier 2025. Depuis la rentrée de septembre 2024, il est possible d'offrir aux enseignants qui le souhaitent la fourniture de repas à la cantine. Il convient alors d'en fixer un tarif et il a été proposé 6 euros. Il convient d'acter la volonté d'offrir un tarif préférentiel aux agents de la Commune en leur proposant l'application du tarif minimum (tranche 1) des services enfance (cantine, périscolaire, vacances et séjour) pour tous les agents communaux contractuels ou titulaires, sans autre condition. Ce tarif préférentiel prendra fin dès lors que l'agent ne travaillera plus pour la Collectivité.

Après avis de la commission Scolaire et Jeunesse, réunie le 21 janvier 2025, il est demandé au Conseil municipal de :

- approuver la fixation du tarif des repas aux enseignants à 6 euros ;
- approuver l'application du tarif minimum du service enfance pour les agents communaux ;
- autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer tout document s'y rapportant.

Elle espère sincèrement que cette note sera votée parce que les agents du service enfance fournissent des efforts incroyables. Elle les remercie pour tous les efforts qu'ils ont mobilisés lundi pour fournir les repas à 800 enfants. Cette action était loin d'être facile à mettre en œuvre et les enfants, malheureusement, ont mangé froid. Ils ont quand même mangé et les agents ont eu deux heures pour trouver une solution. Elle salue le travail des services enfance et jeunesse.

Le Maire rejoint les félicitations adressées aux services. Il remercie aussi le lycée et la Région de leur avoir tendu la main afin de trouver des repas. Il reste à voir l'annonce qui sera réalisée et l'entreprise pourra peut-être fournir à nouveau des repas la semaine prochaine. Des inquiétudes subsistent, parce qu'il s'agit d'une belle entreprise, connue pour la qualité de ses prestations. Il ignore ce qui se passera, mais il évoque des points de vigilance. Il est fier du service et il le remercie publiquement.

Le Maire propose de passer au vote.

Vu l'avis favorable de la commission Scolaire et Jeunesse réunie le 21 janvier 2025, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe par 27 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) le tarif du repas du midi aux enseignants à 6 € à compter du premier janvier 2025. Il approuve par 27 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) l'application du tarif minimum (tranche 1) des services enfance pour tous les agents communaux, contractuels ou titulaires, sans autre condition. Ce tarif préférentiel prendra fin dès lors que l'agent ne travaillera plus pour la Collectivité. Il autorise par 27 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou un adjoint délégué, à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire remercie le Conseil municipal.

9. Questions diverses :

Décisions du Maire prises au mois de janvier 2025, en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du Conseil municipal)

Le Maire indique que les conseillers municipaux ont dans leurs pelles les décisions prises en janvier 2025. Il demande s'ils ont des questions à poser concernant ces décisions.

Pierre-Marie PHILIPPS souligne qu'il reste encore un point à traiter.

Le Maire le confirme. Il souhaite aborder ce sujet avant de passer au point concernant Mayotte. Il constate que les conseillers municipaux n'ont pas de questions à poser.

CONVENTION OCCUPATION PRÉCAIRE AVENUE DES ALPES

Considérant que la Ville dispose d'un appartement, Type 3, à l'École Florian, 1 avenue des Alpes, d'une surface de 70 m². Considérant la demande d'un agent administratif de pouvoir bénéficier d'un logement. La Commune accepte de louer le logement susmentionné dans le cadre d'un contrat de location à titre précaire à compter du 7 janvier 2025 pour une durée d'un an renouvelable tacitement. La redevance principale est fixée à 490,00 € assortie d'un forfait mensuel pour les charges de 70,00 €.

CONTRAT DE MAINTENANCE SAVEC

Vu le contrat de maintenance SAVEC à la présente décision, et considérant la volonté de la Commune de signer un contrat de maintenance pour les appareils professionnels de cuisine de nos trois restaurants scolaires ferneysiens. Considérant l'offre de la société SAVEC, sis 108 rue de la forêt 74130 Contamine Sur Arve, représentée par Monsieur Julien Berthet, responsable Développement Service. La Commune accepte de signer un contrat de maintenance préventif avec la société SAVEC. Le montant annuel de la prestation s'élève 2 000 € HT. La facturation est mensuelle et à terme à échoir. Les règlements se font par prélèvement automatique. Ce coût comprend une visite préventive annuelle, les rapports d'intervention, les certificats réglementaires et la traçabilité des interventions pour chaque équipement. Ce coût ne comprend pas les dépannages occasionnels, les pièces détachées et le droit à l'astreinte. Le contrat de maintenance est conclu pour une période d'année à compter de sa date de signature. Il se renouvellera automatiquement par tacite reconduction jusqu'à ce que l'une des parties le dénonce, moyennant préavis de deux mois, donné par lettre recommandée avec accusé de réception.

ATTRIBUTION DU MAPA 2024CUI 9 ORGANISATION DE LA FÊTE A VOLTAIRE ÉDITION 2025

Vu le marché à procédure adaptée n°2024CUL9 passé en application de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique publié au BOAMP sur le site marché on line sous le numéro AO-2447- 0725 pour l'organisation de spectacles et d'animations diverses dans le cadre de l'organisation de l'édition 2025 de la fête à voltaire. Considérant que l'offre de la société AFOZIC est la seule offre recevable. La Commune décide d'attribuer le marché à la SARL AFOZIC sise 55 Quai DE WARENS à Sallanches (74700). Le marché est passé pour un montant forfaitaire de 75 600 euros TTC hors frais assurance.

ATTRIBUTION MNSMC N°2025S.J3 PORTANT SUR L'ASSISTANCE A LA GESTION DE LA TAXE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Considérant le besoin de la Ville de Ferney-Voltaire, et considérant l'offre de la société REFPAC - GPAC sise 270 Boulevard Clemenceau, 59700 Marq En Baroeul immatriculée sous le numéro SIRET 483494 878 00026. La Commune attribue le marché à la société REFPAC - GPAC sise 270 Boulevard Clemenceau, 59700 Marq En Baroeul pour un montant annuel de 6 575 euros HT par an soit 7 890 euros TTC, hors frais d'affranchissement. Le marché prendra effet à compter du premier janvier 2025 et prendra fin en 2027.

BAIL PROFESSIONNEL PODOLOGUE

Considérant la demande de Madame Marine BEAUJOUR, pédicure/podologue, de louer des locaux d'une surface totale de 28,58 m2 au rez-de-chaussée du Centre de soins communal Ouest situé au 27 Chemin de la Planche Brûlée afin d'exercer son activité et l'intérêt pour la Ville de maintenir l'offre de soins sur la Ville. La Commune décide de louer à Madame Marine BEAUJOUR, les locaux ci-dessus décrits, pour exercer son activité professionnelle. Le contrat de bail professionnel est conclu avec la locataire à compter du 29 janvier 2025 pour six ans. Il pourra être renouvelé par tacite reconduction. Le contrat de location est consenti pour un loyer mensuel de 571,60 euros majoré d'un montant forfaitaire pour charges mensuelles de 160,3 euros.

BAIL PROFESSIONNEL ORTHOPHONISTE

Considérant la demande de Madame Marion SUYKERBUYCK, orthophoniste, de louer un local d'une superficie de 10,8 m2 au rez-de-chaussée du Centre de soins communal Ouest situé au 27 chemin de la Planche Brûlée afin d'exercer son activité et l'intérêt pour la Ville d'avoir une orthophoniste sur la Ville. La Commune décide de louer à l'Entreprise Individuelle Marion SUYKERBUYCK, le local ci-dessus décrit, pour exercer son activité professionnelle. Le contrat de bail professionnel est conclu avec la locataire à compter du 3 février 2025 pour six ans. Il pourra être renouvelé par tacite reconduction. Le contrat de location est consenti pour un loyer mensuel de 216 euros majoré d'un montant forfaitaire pour charges mensuelles de 60,50 euros.

BAIL PROFESSIONNEL INFIRMIER

Considérant la demande de Monsieur Mohamed AMMOUR, infirmier, de louer des locaux d'une surface totale de 18,27 m² au rez-de-chaussée du Centre de soins communal Ouest situé au 27 chemin de la Planche Brûlée afin d'exercer son activité et l'intérêt pour la Ville de maintenir l'offre de soins sur la Ville. La Commune décide de louer à Monsieur Mohamed AMMOUR, les locaux ci-dessus décrits, pour exercer son activité professionnelle. Le contrat de bail professionnel est conclu avec le locataire à compter du 14 février 2025 pour six ans. Il pourra être renouvelé par tacite reconduction. Le contrat de location est consenti pour un loyer mensuel de 365.40 euros majoré d'un montant forfaitaire pour charges mensuelles de 102,50 euros.

ATTRIBUTION DU MAPA 2024ST4 LOCATION DE BENNES ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Considérant le marché à procédure adaptée n°2024ST4 publié le 21 octobre 2024 sur la plateforme dématérialisée pour le service de location de bennes et de transport et traitement des déchets de la Ville de Ferney-Voltaire pour une remise des offres le 26 novembre 2024 à 17 h 00. Considérant l'offre de SUEZ comme recevable et la mieux-disante par rapport aux critères du marché. La Commune décide d'attribuer le marché de service de location de bennes et de transport et de traitement des déchets à l'entreprise SUEZ, RV CENTRE EST, 450 rue de l'artisanat à 74330 Poisy. Le marché est passé pour une durée de 12 mois reconductible tacitement trois fois à la date anniversaire pour un montant annuel minimal de 20 000 euros HT et maximum de 45 000 euros HT.

CONVENTION VILLE-TENNIS CLUB FERNEY-VOLTAIRE

Considérant la nécessité de redéfinir les modalités d'utilisation par le Tennis club de Ferney-Voltaire de l'ensemble immobilier destiné à la pratique du tennis, ainsi que les droits et obligations de chacune des deux parties. La Commune décide de signer la convention d'utilisation des installations et locaux par le Tennis Club de Ferney-Voltaire, dans les conditions définies par la présente convention pour

l'exercice de ses activités d'intérêt général contribuant à la promotion et au développement des activités physiques et sportives.

CONVENTION MISE À DISPOSITION AGYM

Considérant l'intérêt pédagogique de mettre un intervenant sportif à disposition des élèves, des enseignants des classes primaires du cycle 2 de l'école Saint-Vincent pour encadrer les séances de gymnastique. Vu la convention de mise à disposition. Considérant la collaboration déjà engagée avec l'AGYM Pays de Gex/Enfants de Ferney-Voltaire, qui emploie des entraîneurs brevetés d'État (BEES 1). La Commune décide de signer la convention de mise à disposition d'un intervenant sportif présentée par l'AGYM Pays de Gex/Enfants de Ferney-Voltaire. Le coût annuel s'élève à 2 130 € pour 50 heures d'enseignements réparties comme suit : école Saint-Vincent 50 heures. Paiement : le 27 juin 2025.

CONTRAT DE CESSION HAENDEL MAESTRO BUSINESSMAN

Considérant le calendrier de la saison culturelle. Considérant la proposition de l'association « HEMIOLIA ». La Commune valide le contrat de cession pour le spectacle « Haendel Maestro Businessman » pour un montant de 4 250 € TTC. « Haendel Maestro Businessman » se jouera au temple le dimanche 2 février 2025 à 16 h 30.

CONTRAT DE CESSION L'ILIADE

Considérant le calendrier de la saison culturelle. Considérant la proposition de la compagnie « Les passagers du Chariot de Thespis. La Commune valide le contrat de cession pour le spectacle « L'Iliade » pour un montant de 4 093.30 € TTC. « L'Iliade » se jouera au théâtre de La Comédie le vendredi 16 mai 2025 à 20 h 30.

CONVENTION ANTIGEL

Vu la convention de mise à disposition des locaux entre l'association Festival Antigel et la Ville de Ferney-Voltaire. La Commune décide de mettre gratuitement les locaux de la médiathèque du Châtelard, située 23 rue de Meyrin à Ferney-Voltaire (01210), à disposition de l'association Festival Antigel pour une programmation partagée du concert de Vincent Ségal, mercredi 12 février 2025 à 20 h. Dans le cadre de la 144ème édition du festival Antigel, et de la deuxième année consécutive d'une collaboration entre l'association et la Ville, la Ville participe à l'achat du concert à hauteur de 5 000 €, avec la contrepartie d'un quota de 60 places réservées à l'usage exclusif des habitants de Ferney-Voltaire pour un tarif préférentiel de 50 % de la grille tarifaire habituelle, selon un principe de code accessible sur les seuls réseaux sociaux de la Ville. En aucun cas, l'association Antigel ne pourra changer l'affectation des locaux ou les mettre à disposition d'autres personnes sans l'accord préalable et exprès de la Commune. La présente convention est conclue pour la journée du mercredi 12 février 2025. Elle peut être dénoncée, par l'une ou l'autre des parties, à tout moment sous réserve du respect d'un préavis de trois mois, sauf cas de force majeure ou faute grave d'une partie. Les autres modalités de cette mise à disposition figurent dans la convention annexée à cette décision.

10. Aide exceptionnelle : Solidarité avec la population de Mayotte.

Le Maire indique que ce sujet a déjà été abordé. Il veut s'assurer que tout le monde est d'accord avec le fait que ce vote de la subvention pour Mayotte soit réalisé dans le cadre d'une délibération. L'idée est de verser la somme annoncée de 2 000 euros à l'AMF dans un compte spécial pour Mayotte.

Il propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter à main levée ce point. Il approuve à l'unanimité le versement d'un don de 2 000 euros à la Protection civile en soutien aux victimes du cyclone Chido à Mayotte. Il autorise à l'unanimité le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document s'y rapportant.

Il note que tout le monde est d'accord et il remercie le Conseil municipal. Le vote est unanime. Il remercie tous les conseillers municipaux pour leur compréhension.

Il donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS précise que formellement, il aurait fallu voter le fait que le Conseil municipal soit d'accord avec l'ajout d'une délibération, puis adopter cette délibération. Ce n'est qu'en procédant ainsi que le Conseil municipal peut considérer qu'il a réalisé deux votes.

Christian LANDREAU précise que *passages hors micro.*

Pierre-Marie PHILIPPS indique que Christian LANDREAU n'attaquera dans ce cas pas la délibération la prochaine fois.

Christian LANDREAU précise que *passages hors micro.*

Le Maire note que Christian LANDREAU n'attaquera pas la délibération. Il dit bravo et remercie les conseillers municipaux.

Questions orales

Le Maire précise avoir reçu un certain nombre de questions de l'opposition, plus particulièrement de la part de Christian LANDREAU et de Ferney en Grand.

Il constate que Christian LANDREAU revient sur le sujet de Myriam MANNI. Il précise qu'aujourd'hui, elle n'est plus membre du Conseil municipal. Il considère que les questions de Christian LANDREAU sont des questions à rallonge, mais il en a conscience puisqu'il est spécialiste en droit.

Il donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU procède à la lecture de ladite question :

« Avez-vous fait parvenir, à défaut de convocation, l'ordre du jour à Madame la conseillère municipale, Myriam MANNI, jugée démissionnaire, en attendant la fin de la procédure administrative que vous avez arbitrairement déclenchée, sauf si votre arrogance dépasse toujours la courtoisie la plus élémentaire du savoir-vivre ? »

Le Maire indique que *passages hors micro.*

Il trouve que Christian LANDREAU rencontre des difficultés avec l'outil informatique et il se propose de le guider. Il précise que l'ordre du jour du Conseil municipal est mis en ligne, en toute transparence, sur le site de la Mairie. Pour le consulter, il faut :

1. ouvrir navigateur ;
2. se rendre sur ferney-voltaire.fr ;

3. cliquer sur l'onglet Agenda, puis sur « Conseil municipal du 4 février 2025.

Il invite Christian LANDREAU à lire sa deuxième question.

Christian LANDREAU constate, pour cette question, que la courtoisie n'est pas de séance. Il procède à la lecture de la deuxième question :

« Lors du dîner, donné en l'honneur du personnel de la Commune à l'occasion de la nouvelle année, vendredi 30 janvier dernier, vous avez dit avec gourmandise que le Conseil municipal a voté précédemment la gratuité de l'utilisation de la médiathèque pour les agents municipaux. Pouvez-vous me rappeler, à moi qui suis venu à tous les conseils municipaux, au détriment de vous tous, quand nous avons voté cette gratuité ? ».

Le Maire précise que récemment, Khadija UNAL a souligné le libre accès à la médiathèque pour tous les Ferneysiens, y compris les agents municipaux. Tous peuvent entrer gratuitement à la médiathèque.

Christian LANDREAU indique qu'il n'est pas question d'entrée, mais d'utilisation de la médiathèque. Il demande un peu de sérieux de temps en temps.

Le Maire précise qu'il est sérieux. Les agents municipaux peuvent accéder gratuitement à la médiathèque, tout comme les Ferneysiens. Christian LANDREAU en a bien conscience.

Par rapport à la question de la piscine, il a été sollicité par…

Christian LANDREAU souhaite lire la question :

« De plus, vous leur avez annoncé dans la foulée la gratuité de l'accès à la piscine municipale. Est-ce encore des propos d'après-boire, avant même le lever du verre ? »

Le Maire considère que cette question est très belle. Il a en tout cas été sollicité par les représentants du personnel, par l'association du personnel et des agents en particulier pour la qualité et le « Faire du sport » au sein de la collectivité. Cela reflète ce qui est mené dans les salles.

Il évoque une réelle politique volontariste avec les agents, et il l'assume complètement. La Mairie fait face à des difficultés de recrutement, et la grille de salaire est particulièrement basse. Même si d'importants efforts sont fournis par rapport au régime indemnitaire, elle est encore loin du compte. Il existe deux visions possibles par rapport à la situation : soit le verre est à moitié plein, soit il est à moitié vide. Pour beaucoup, il est à moitié vide. Il pense que le bien-être au travail et la qualité du travail permettent – et les comptes ont été faits dans ce sens – l'accès… L'intérêt est donc de remettre un système pour les agents.

Christian LANDREAU demande à partir de quand ce système sera remis.

Le Maire répond qu'un travail est mené avec les représentants du personnel concernant plusieurs sujets, dont celui-là en particulier. Ce point avancera rapidement. Il estime que cette information devrait rassurer Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU procède à la lecture de la quatrième question :

« Suite à un courrier que vous a fait parvenir Monsieur François MEYLAN, ancien Maire de notre Commune, également adressé aux conseillers municipaux, vous lui avez répondu que les problèmes de travaux et de circulation dans notre Commune ne relèvent pas de votre attention. Pouvez-vous

demander à votre directeur de cabinet si brillant, à votre directeur général des services aussi brillant et à la responsable des affaires juridiques, vraisemblablement encore aussi brillante, de vous expliquer, au besoin, que vous êtes responsable pénalement des choses qui relèvent de la Commune, même s'il vous plaît de vous défausser sur les autres ? ».

Le Maire rappelle qu'il a été condamné il y a quelques années. Une entreprise, sur le chemin du Levant, avait mené des travaux. Il rappelle la présence d'un trou à cet endroit, et même s'il a été bouché, un jeune homme est passé en scooter et il est tombé. Cet incident s'est produit la nuit. Le Maire a pris tous les arrêtés envers l'entreprise... Même s'il ne s'agissait pas de son erreur, il a été condamné et il assume ses responsabilités. Il est responsable des décisions et des actes qu'il prend. Quand il prend un arrêté, il en est responsable. Aujourd'hui, il précise qu'il signe plusieurs arrêtés, mais qu'il n'est pas responsable des erreurs de conduite. Il existe un Code de la route, avec des priorités à droite, etc., et il suffit de bien les respecter.

Quand quelqu'un se gare mal, il encourt aussi une amende. Que ce soit le Maire – parce qu'il peut aussi perdre des points – l'ancien Maire ou d'une autre personne, tout le monde est égal devant les règles et la loi. Il déplore la situation de l'ancien Maire, mais il ne faudrait pas qu'il lui fasse porter le chapeau. Il mentionne d'ailleurs qu'il ne fait pas la chasse aux anciens maires.

Il passe la parole à Ferney en Grand.

Jean-Loup KASTLER indique qu'il a assisté au grand succès de la Nuit des Conservatoires à Ferney-Voltaire et à l'afflux massif de parents, de proches et de personnes tout simplement intéressées par la qualité du programme dans les locaux du conservatoire. Son groupe ne peut évidemment que s'en féliciter. Il félicite le personnel qui travaille dans le conservatoire, mais aussi les artistes qui ont réalisé des performances extraordinaires. Il a en outre observé, comme l'ensemble des agents de la Municipalité qui étaient présents pour encadrer, que la circulation au sein du conservatoire était rendue tellement compliquée que cela posait de véritables problèmes de sécurité pour les personnes. Personne n'aurait pas su véritablement comment évacuer le bâtiment de manière efficace si jamais un problème s'était présenté. S'y est ajouté le fait que la présence très importante de personnes rendait à certains moments, y compris pour les enfants, la chaleur suffocante et que l'aération n'était pas suffisante pour garantir véritablement leur confort.

Il n'a pas de solutions miracles à proposer, mais il pose la question de savoir comment garantir la sécurité des participants à l'avenir et s'il faut imaginer quelque chose qui soit peut-être davantage multisite. Il a en tout cas été bien constaté que les problèmes se posaient surtout dans les circulations au rez-de-chaussée. Il faudrait peut-être penser déjà à un sens de circulation, c'est-à-dire aller uniquement dans un sens et pas dans deux sens. Cette approche permettrait déjà d'éviter les saturations dans la circulation, et de créer peut-être un petit peu d'espace.

Le Maire précise qu'il remercie les services et le conservatoire. L'évènement a connu un immense succès et il s'agissait de la deuxième édition. Il relève un réel engouement pour le lieu et la qualité, mais aussi une vraie affluence. Il convient de rappeler le positionnement du conservatoire et l'absence notable, voulue à l'époque par l'équipe précédente, de stationnement. Ils ont essayé de régler la situation avec les travaux menés dernièrement, parce que derrière, des habitants au conservatoire se garent le soir, d'où l'impossibilité de trouver une place de stationnement. Il parle de la résidence autonomie, où des règles ont pourtant été instaurées. La Mairie intervient fréquemment à ce niveau. L'autre jour, il s'est rendu à la résidence, il a pris des photos de personnes qui ont garé leur voiture sur

les places handicapées, etc. La Mairie a fait ce qu'elle devait faire, mais dans ce cas précis, l'endroit ne permet pas l'accueil d'une population.

Il n'est pas possible d'accueillir tout le monde. La situation est complexe et il en parlera avec Martial Renard. Il existe trois sites, comprenant la salle du Levant et la médiathèque, mais il est difficile d'avoir des séquences. Aujourd'hui, le conservatoire n'est pas fait pour accueillir des masses de population. Martial Renard en a bien conscience, et il existe aussi une limite dans le conservatoire, qui a été largement dépassée. Un responsable d'établissement doit gérer l'arrivée de cette population.

Tous se réjouissent du succès que cela a connu, mais il convient de bien faire attention. En ce qui concerne l'aération, des ventilations ont été calculées par rapport à une ventilation normale. Les quotas ont largement été dépassés et il prend l'exemple des salles de danse. Il pense qu'une réflexion sera certainement menée avec le conservatoire concernant cette question pour voir dans le futur comment mieux s'organiser. Il faudra certainement limiter le nombre de participants. Il s'agit de la seule solution possible, au vu du site et de ce qu'il y a autour.

Jean-Loup KASTLER indique que faire remarquer cette situation n'est certainement pas une partie de plaisir pour lui. Il souhaite juste souligner qu'un vrai danger aurait eu lieu en cas de problème.

Le Maire indique que plusieurs points ont bien été vérifiés, y compris les sorties de secours. Il évoque une réelle vigilance à ce niveau. Face à l'engouement, l'évènement a connu une belle réussite.

Jean-Loup KASTLER indique que l'évènement est victime de son succès, ce qu'il a souligné dans sa question. Il ne peut que se féliciter de voir l'enthousiasme autour de ce sujet.

Il ne posera pas les deux dernières questions, car le Maire y a déjà répondu en lui promettant la communication des documents.

Les mécontentements relatifs aux conséquences des travaux à Ferney-Voltaire se multiplient. Il ne posera pas de questions au sujet d'un éminent Ferneysien dont il a reçu la lettre. De manière plus générale, il pense qu'à certains moments, à Ferney-Voltaire, les problèmes de signalisation ne sont pas des problèmes de travaux liés à des entreprises. Ils portent sur des panneaux qui ne sont pas clairement visibles. Par exemple, juste avant d'arriver au conservatoire, le panneau stop, pendant toute une partie de l'année, était quasiment invisible, parce que les buissons à proximité avaient tellement poussé qu'il était devenu impossible de voir le panneau stop. Les personnes ne s'arrêtaient pas parce qu'elles ne voyaient plus le panneau, ce qui ne devrait pas être le cas. Il a également vu un accident où l'absence de marquage au sol rendait difficile le fait que des voitures qui se croisent se positionnent. Il pose la question suivante :

« Qu'est-ce qui se passe quand il y a un accident qui est lié, dans cette Commune, à un problème de signalisation pour des raisons liées à un flottement provoqué par des travaux ? »

Le Maire indique que suite à une demande de travaux spécifiques, la Mairie produit un arrêté en précisant toutes les explications et tout ce qu'il faut faire : rendre le chantier pendant le week-end... L'entreprise est dans l'obligation de respecter cet arrêté. Un chantier a été fermé récemment, parce que les ouvriers étaient en danger. Le Maire de Ferney-Voltaire, son adjoint ou les services veillent au grain. Avec les chantiers actuellement du réseau de chaleur sur la rue de Versoix, la situation sera complexe. Depuis Le Patriarche jusqu'en bas, il sera très délicat de mener les travaux et des avertissements ont été lancés.

S'il existe un endroit à fort risque, avec l'histoire des panneaux où les arbres poussent, il fera intervenir la police municipale. Concernant le stop, une discussion a été menée avec le propriétaire et l'acquisition d'une bande est prévue pour mettre en place un trottoir. À chaque fois, il essaie de trouver des réponses. Partout dans la Ville, au vu des travaux engagés, le sujet est relativement sensible et il estime que les élus peuvent le comprendre. Le Maire mentionne toutefois qu'il existe également un panneau travaux qui appelle à la vigilance. Cela répond au Code de la route.

Deuxièmement, la vitesse est limitée. Le sujet des accidents peut être lié à de la tôle. Le nombre d'accidents à Ferney-Voltaire est plutôt en baisse. Les accidents qui sont survenus concernent surtout la partie basse de Ferney-Voltaire avec des vélos ou des trottinettes.

Il prend l'exemple de la route de Prévessin-Moëns avec les balises, parce que les personnes se garent quand même. Elles reçoivent des contraventions de 135 euros, surtout les week-ends. Il a même établi un rapport concernant ce sujet. La Mairie fait son travail, mais elle fait aussi attention à la vigilance des personnes. Concernant la rue des Sports, par exemple, concernant le chantier, Chun-Jy LY est intervenu et la Mairie se montre sévère. Les travaux ont été réalisés. Le Maire précise par ailleurs que quand il prend un arrêté, il prend des risques à chaque fois.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le mardi 11 mars 2025, et l'inauguration du centre de soins communal Ouest de la Planche Brûlée aura lieu le vendredi 21 à 11 h.

Il remercie le Conseil municipal et les services pour cette séance. Il remercie également Diana. Il s'agissait de son baptême du feu et elle n'a pas été déçue.

Il lève la séance.

****